CONSTANTIN-FRANÇOIS VOLNEY

RECHERCHES NOUVELLES SUR L'HISTOIRE ANCIENNE, TOME I

Constantin-François Volney

Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne, tome I

Volney C.
Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne, tome I / C. Volney — «Public Domain»,

Содержание

PRÉFACE	5
RECHERCHES NOUVELLES SUR L'HISTOIRE ANCIENNE	7
CHAPITRE PREMIER.	8
CHAPITRE II.	15
CHAPITRE III.	20
CHAPITRE IV.	24
CHAPITRE V.	27
CHAPITRE VI.	28
CHAPITRE VII	31
CHAPITRE VIII	35
CHAPITRE IX.	40
CHAPITRE X.	44
CHAPITRE XI.	48
CHAPITRE XII.	50
Monuments chaldéens, copiés par Alexandre Polyhistor, en son	51
second livre94	
Récit du livre hébreux, la Genèse	52
Конец ознакомительного фрагмента.	54

C.-F. Volney Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne, tome I

PRÉFACE

EST-IL donc vrai que l'*Histoire ancienne* soit un problème entièrement insoluble, et que nous soyons condamnés à n'avoir que des idées vagues, même sur cette partie à laquelle notre système d'éducation attache une importance religieuse? Quoi! depuis moins de 100 ans, l'esprit humain a su pénétrer une foule d'énigmes de la nature, dans l'Astronomie, dans la Physique générale et particulière; dans la Chimie, etc.; et il ne pourra deviner les logogriphes que lui-même s'est composés dans les récits de l'Histoire! D'où vient cette bizarrerie? J'interroge les observateurs des faits naturels; je leur demande par quelles méthodes ingénieuses et sûres ils on fait de si heureuses découvertes, vaincu de si subtiles difficultés? Ils me répondent «que c'est en rappelant les anciennes théories à de nouveaux examens; en dévoilant l'erreur ou la fausseté de certains faits qu'elles avaient établis comme bases; en n'admettant comme vrais que les faits constatés par l'expérience et par l'analyse; enfin en ne souscrivant à aucune assertion par le respect des noms et des autorités, mais seulement par l'évidence qui naît de la démonstration.»

Je me tourne vers les raconteurs d'événements humains, vers ces écrivains qui peuplent nos bibliothèques de volumes sur l'Histoire ancienne: je leur demande pourquoi, malgré leurs travaux savants et multipliés, nos connaissances n'ont fait, depuis 200 ans, aucun progrès par-delà le court espace de six siècles qui précèdent l'ère chrétienne? «Notre tâche, me disent-ils, est bien plus épineuse que celle des Physiciens: nous n'opérons pas comme eux sur des corps palpables, sur des faits soumis à l'évidence des sens: tels qu'un jury d'enquête, nous opérons sur des faits moraux qui ne sont pas présents, qui même n'existent plus, et qui nous sont racontés tantôt par des témoins, tantôt par des gens qui ne les ont pas vus: ces narrateurs parlant des langues diverses tombées en désuétude, c'est pour nous un premier obstacle d'être obligés de les apprendre; déja nous pouvons commettre bien des erreurs à les expliquer; ensuite il nous faut rechercher les faits ou plutôt les témoignages épars, souvent altérés par leur passage de bouche en bouche; il nous faut confronter les récits, apprécier la moralité et les préjugés des raconteurs; et sur quelques articles leurs contradictions sont si absolues, qu'il en résulte des difficultés inextricables.—Ce n'est pas tout, ajoute un savant critique du dernier siècle¹, et ce n'est pas la seule ou la vraie raison de notre ignorance: il est une cause bien plus radicale que n'avouent pas mes doctes confrères: comme eux je m'étais persuadé que les difficultés qui les arrêtent dans l'Histoire, et surtout dans la Chronologie ancienne, devaient être insolubles en ellesmêmes, et je croyais qu'il y avait de la présomption à tenter ce que des hommes d'un grand nom n'avaient pu exécuter; mais lorsque j'ai parcouru les routes dans lesquelles ils ont marché, j'ai vu avec surprise que c'était aux seuls défauts de la méthode qu'ils ont suivie que l'on doit attribuer le peu de succès de leurs efforts; ils ont commencé par prendre leur parti dans les anciennes histoires, dans celles des temps antérieurs à Cyrus, et après cela ils semblent avoir étudié, non pour parvenir à la connaissance de ce qui est, mais pour trouver les preuves de ce qu'ils ont imaginé devoir être, etc.»

Je vous entends, judicieux Fréret; vous voulez dire que, par l'effet d'un préjugé ancien et dominant, nos érudits ont dénaturé les fonctions de l'un des *témoins* de l'antiquité, en ce qu'au lieu d'entendre avec impartialité les dépositions du peuple juif, ils les ont reçues avec un respect aveugle,

¹ Fréret, premières pages des Observations générales sur l'Histoire, tome I^{er} de ses Œuvres, page 55, et Mémoires de l'Académie des Inscriptions, tome VI.

et les ont érigés en décrets suprêmes, auxquels ils ont soumis, de gré ou de force, les témoignages de ses pairs.

Effectivement, si je parcours les livres écrits, depuis 200 ans sur l'Histoire ancienne, je vois leurs arguments, leurs systèmes fondés généralement sur ce principe: «Que la Chronologie du peuple juif est la règle indispensable de celle de tous les autres peuples, et que c'est à la mesure de son cadre qu'il faut allonger ou raccourcir toutes les Chronologies.»

Avec une telle méthode, est-il surprenant que nos connaissances soient restées stationnaires au même point où les ont laissées Joseph Scaliger et le P. Petau, il y a plus de 200 ans? et cela pouvait-il manquer d'être ainsi, lorsque les savants² qui ont cultivé cette branche d'instruction ont été presque tous des ecclésiastiques qui, s'attribuant l'*Histoire ancienne* comme leur domaine à raison de ses rapports avec la création du monde, ont cru leur conscience et leur religion intéressées à soutenir l'infaillibilité du système juif.

Voulons-nous dissiper, du moins en partie, les ténèbres qui couvrent l'antiquité; il faut avant tout disposer nos yeux à reconnaître, à accepter la lumière de la vérité: il faut, dans l'interrogatoire ou dans l'audition des narrateurs, nous dépouiller de toute prédilection: en un mot, il faut, suivant la méthode des physiciens et des géomètres dans les sciences exactes, n'admettre par anticipation aucun fait, aucune assertion, dont la certitude, la vraisemblance morale n'aient été préalablement discutées et réduites à leur juste valeur.

C'est en cette disposition d'esprit qu'ont été faites les recherches suivantes que nous soumettons au lecteur; et parce que, de tous les objets de discussion et de tous les moyens d'épreuve, le moins irritant, le moins récusable est le calcul arithmétique, c'est sur la Chronologie, qui est l'arithmétique de l'histoire, que nous allons d'abord exercer notre critique: nous allons examiner, 1° quel degré d'exactitude et de correction présente le système chronologique juif considéré intrinséquement.

- 2° Sur quelles bases de faits ou de raisonnements il établit son autorité, abstraction faite de toute opinion dogmatique.
- 3° Quels ont été et quels *ne peuvent être* les auteurs des livres qui nous offrent ce système, fondant à cet égard nos arguments, nos preuves, uniquement sur les aveux implicites ou positifs de ces livres.

Ces bases posées, nous verrons quelles conséquences en résultent pour l'établissement de la Chronologie ancienne prise en général.

Commençons par les temps les plus connus, les plus susceptibles d'éclaircissement, et discutons d'abord la période des rois juifs, depuis Saül jusqu'à la ruine de Jérusalem, sous Sédéqiah, 687 ans avant notre ère.

² A commencer par Africanus, prêtre, vers l'an 220, premier chronologiste chrétien qui a disloqué toutes les annales *païennes* pour les adapter au système juif; puis Eusebius Pamphilus, évêque de Kaisarié, vers l'an 326; le moine Georges, dit Syncellus, auteur, vers l'an 800: Joseph-Juste Scaliger, *dévot calviniste*, publie, en 1583, son livre *de Emendatione temporum* (Réforme des temps...): Denis Petau, *jésuite*, son antagoniste, publie, en 1627, sa (vraie) *Doctrine des Temps*: Usher, dit *Usserius*, théologien, évêque d'Armagh, publie, en 1651, ses *Annales de l'Ancien Testament*, ouvrage dogmatique sans discussion ni preuve d'opinion: Alphonse Desvignoles, ministre protestant, publie, en 1732, sa *Chronologie*, qui est le livre le mieux ordonné en ce genre: voilà les chefs de la science, auxquels il faut joindre Riccioli, *jésuite*; le chevalier Marsham, *dévot catholique*... Newton, à l'époque où il commenta l'Apocalypse; l'évêque Bossuet; Pezron et Hardouin, *jésuites*; l'abbé Fleury; dom Calmet, *bénédictin*; Rollin, *recteur* de l'Université; l'abbé Lenglet du Fresnoy; Larcher, traducteur d'Hérodote, etc., etc., etc.

RECHERCHES NOUVELLES SUR L'HISTOIRE ANCIENNE





CHAPITRE PREMIER. Période des rois juifs

LE tableau ci-contre, dressé fidèlement d'après le texte du *Livre des Rois*, démontre à trois époques diverses, prises dans la liste des rois de Samarie et celle des rois de Jérusalem, des discordances de corrélation qui ne devraient pas exister; car, certains règnes devant commencer et finir ensemble à une même date selon le texte, les sommes d'additions devraient être les mêmes à l'époque où on les compare. Par exemple, dans la colonne des rois de Samarie, Section 1^{re}, ces princes comptent 3 ans de plus que ceux de Juda.... Dans la 2^e, une année seulement; et dans la 3^e, ils ont 23 ans de moins.

Les deux premières différences sont des bagatelles que l'on peut expliquer et faire disparaître, en fondant ensemble les années premières et dernières de quatre ou cinq princes successifs; mais les 23 ans qui se trouvent en excès de la part des rois de Juda n'admettent pas de palliatifs. Les chronologistes ont composé de gros volumes sur ce problème, sans pouvoir le résoudre, parce que posant comme principe fondamental l'infaillibilité de chaque texte, il leur devient impossible de concilier ce qui est manifestement contradictoire. Non seulement les textes se contrarient dans les résumés additionnels, ils se contrarient encore, presqu'à chaque verset, dans les comparaisons respectives des règnes; par exemple, un texte dit (*Reg.* II, chap. 14, v. 23): «L'an 15 d'Amasias, roi de Juda, Jéroboam II devient roi d'Israël, et, l'an 15 de ce Jéroboam, Amasias termine un règne de 29 ans.» (*Ibid.* v. 17).

Donc Ozias, fils d'Amasias, lui succéda et régna l'an 16 de Jéroboam, et cependant le texte dit (chap. 15, vers. 1^{er}), que ce fut l'*an* 27. Quelques chronologistes veulent trouver ici un interrègne qui aurait retardé le couronnement d'Ozias; mais cette hypothèse est détruite par l'expression formelle d'un passage qui dit: «Amasias étant mort, le peuple prit Ozias, dit Azarias, son fils, âgé de 16 ans, et il l'établit roi.» (*Ibid.* ch. 14, v. 21).

Cette faute de 27 *ans* se corrige en l'attribuant au copiste, qui aurait dû écrire 17: mais immédiatement après, une autre faute semblable se reproduit; car Jéroboam II ayant régné 41 ans, dont 15 ans du temps d'Amasias, il lui en doit rester 26 sur le régne d'Ozias; par conséquent Zakarie, fils de Jéroboam, lui sùccede l'an 27 (pour 28) d'*Ozias*, et cependant le texte dit l'*an* 38 (Reg. II, ch. 15, v. 8). Ce n'est pas tout; la confusion est telle dans ces comparaisons de règne à règne, que par suite de dates énoncées un prince se trouve engendrer à l'âgé de 10 ans.

«Rég. II, c. 16, V. 2.: «Achaz, fils de Joathan, lui succède âgé de 20 ans, et il en règne 16;» donc il vécut 36 ans.... Son fils Ézéqiah lui succède âgé de 26 ans.... Donc Achaz aurait été père à 11 *ans*, et eût engendré à 10 ans; ce qui en histoire serait si étrange, qu'on en eût sûrement fait la rémarque.

Il faut en convenir de bonne foi; presque toutes les dates comparées du *Livre des Rois* sont inexactes, et leur inexactitude forme un système tellement lié, qu'on ne saurait l'attribuer tout entier à la négligence des copistes.... Il est bien plutôt l'ouvrage d'u rédacteur même, qui composa cet extrait abrégé des archives officielles après le retour de Babylone. Nous n'entrerons pas dans les détails fastidieux et péu importants de tous les articles: nous nous bornerons à proposër pour les 23 *ans* de la Section III, deux corrections qui la redressent presque entièrement.

La première de ces corrections, admise déjà par plusieurs chronologistes, porte sur le règne d'Ozias, qui a reçu 10 ans de trop par suite d'une phrase équivoque, et qui a compté 52 au lieu de 42. Le texte dit³, «qu'après plusieurs années d'un règne glorieux, Ozias, surnommé Azarias, fut frappé de la lèpre; qu'il la garda jusqu'à sa mort, et que (selon là loi) il vécut séparé dans une maison écartée. Pendant ce temps Joathan, son fils, *jugea le peuple à sa place* [dans le palais du roi⁴].» En style

³ Paralipom., II, chap. 26, v. 21. *Reg.* II, chap. 15, v. 5.

⁴ Super domum regis constitutus.

hébraïque, *juger* c'est *régner*: ainsi Joathan *régna* à la place de son père encore vivant. Et combien de temps jugea-t-il? et auquel du père ou du fils le temps de ce règne a-t-il été compté? Plusieurs critiques ont fait cette question; en la répétant après eux, nous pensons que *ce temps équivoque* fut de 10 années, et que c'est lui qui, compté au père et au fils, a introduit un quiproquo de 10 ans; qui se montre partout. L'état primitif et vrai est qu'Azarias régna 42 *ans* seul, et 10 *ans* avec son fils: total 52. Joathan régna 6 *ans* seul et 10 avec son père: total 16. Mais pour ne l'avoir pas distingué, le rédacteur s'est jeté dans un dédale de contradictions: ces 10 *ans* et ces 6 *ans* sont si bien le nœud de la difficulté et le vrai moyen de solution, que sans cesse on les voit reparaître dans l'analyse et la décomposition des règnes: ce sont ces 10 *ans* qui ont occasioné la fausse date de l'avènement d'Ozias, placé à l'*an* 27 de Jéroboam au lieu de l'*an* 17 (ci-dessus). Ce sont eux qui ensuite ont réagi sur Zacharias, et l'ont fait succéder à Jéroboam l'*an* 38 au lieu de l'*an* 28 d'Ozias. Ce sont encore ces 10 *ans* qui, soustraits à l'âge de Joathan, âgé de 35 *ans* au lieu de 25, quand il règne avec son père, lui font engendrer à 16 *ans*, au lieu de 26, son successeur Achaz, qui à son tour resserré de ces 10 *ans*, engendra à 10 *ans* au lieu de 20. En rétablissant le règne d'Ozias *seul* à 42, et celui de Joathan, son fils, à 16, dont 10 du vivant d'Osias, tout rentre dans l'ordre; mais il reste encore aux rois de Juda un excès de 13 ans.

Ici l'autorité du célèbre manuscrit *alexandrin*, que nous verrons par la suite restituer au règne d'Amon, fils de Josiah, 10 *ans* qui lui ont été mal à propos enlevés, nous fournit le moyen d'en regagner 8 sur le règne de Phakée 1^{er}; car au lieu de 2 *ans* que les textes vulgaires donnent à ce prince, fils de Manahem, ce manuscrit lit 10 *ans*. Cette même lecture se trouve dans Eusèbe (*Chronicon*, *page* 24) et, qui plus est, dans le Syncelle (*page* 202). Cette fois-ci il la préfère à celle d'Africanus, qu'il remarque ne donner que 2 *ans* à ce prince (comme le texte hébreu). Par conséquent beaucoup de manuscrits grecs des plus anciens se sont accordés à donner 10 ans à Phakée I^{er}; ce qui restitue 8 ans de plus à la branche d'Israël, et ne lui laissé plus qu'un déficit de 5 ans, ou plutôt de 3 ans et demi vis-à-vis celle de Juda; et parce que les deux premières sections d'*Israël* ont un excès de 4 ans, il se trouve que les trois sommes additionnées et compensées donnent 249 ans, ce qui ne différe que d'une seule année de la somme des rois de Juda, laquelle est de 250.

Après ces diverses corrections, si nous calculons la durée totale des rois de Juda, depuis l'an premier de
David jusqu'à l'an dernier de Sédéqiah, nous trouvons.....

Et parce que le temple fut fondé l'an 4 de Salomon, c'est-à-dire, 43 ans révolus depuis l'an 1er de David,
et qu'il fut incendié l'an 19 de Nabukodonosor, nous avons pour la durée de cet édifice, 473 moins 43.....

430 ans.

Ici se presentent quelques réflexions dictées par le sujet. Comment concilier, par exemple, les hautes idées que l'on a voulu se faire de l'origine et de la nature de ces livres juifs avec l'inexactitude, les négligences, les fautes matérielles de leur rédaction? et ces vices, l'on ne peut les mettre tous à la charge des copistes: si les calculs eussent été clairs et bien ordonnés, si les sommes partielles eussent été contrôlées par une addition résumée, les copistes n'eussent point commis tant de divagations. Ce désordre de la Chronique des Rois est une preuve sensible qu'aucune autorité publique n'a présidé à sa confection; qu'elle n'est point un ouvrage officiel, mais le travail volontaire d'un ou de plusieurs individus, sans caractère authentique, et dont le nom, par cela même, n'a point été apposé. Il est facile de concevoir comment les choses ont pu se passer. Tant que la puissance nationale subsista, les registres royaux, cités dans la Chronique, furent tenus avec plus ou moins d'exactitude, et il y eût des annales régulières et authentiques; mais quand les étrangers eurent violé le trône et brisé le sceptre; lorsque le roi d'Égypte, Nekos, maître de Jérusalem, eut déposé le roi et fouillé le trésor; lorsque le roi de Babylone, surtout, eut enlevé les vases, les ornements, pillé tous les genres de richesses et de monuments conservés; lorsqu'il eut déporté toutes les principales familles, on sent que dans la dévastation d'une ville prise d'assaut, d'un palais saccagé, d'un temple brûlé, la conservation des livres fut un soin secondaire, abandonné au zèle personnel et gratuit de quelque lettré, et par suite livré à tous les hasards qu'un ou plusieurs individus courent au milieu des calamités d'une guerre terrible..... Nombre de livres durent être vendus, brûlés, dispersés. Au retour de la captivité, tout débris échappé au naufrage devint plus précieux; mais des manuscrits volumineux et dispendieux durent exciter peu d'intérêt, et trouver peu d'amateurs dans une nation ignorante et ruinée. Il fallut que le sort suscitât quelque individu qui, réunissant le goût de la chose et les moyens d'exécution, fit l'abrégé où l'extrait que nous possédons: quels furent ses matériaux et quel fut son art d'en user? Voilà ce dont on ne peut juger que par l'induction de ce qui nous reste. Si cet individu eût été un homme de marque comme Esdras, il eût été connu et cité; si ses matériaux eussent été complets et passablement en ordre, il n'eût eu qu'à les classer; s'il eût eu l'esprit méthodique et la critique nécessaire à éclaircir les difficultés, il eût rédigé son travail avec une clarté qui n'eût pas permis tant de divagations aux copistes. Par exemple, s'il eût exprimé la durée positive du règne de Saül, cette durée se trouveraitelle en lacune dans tous les manuscrits sans exception et dans toutes les versions, à commencer par la version grecque sous Ptolomée? et s'il eût exprimé la durée totale des rois de Jérusalem, éprouverionsnous les variantes et les discordances où nous la voyons flotter? Cette omission capitale est la cause de tout le désordre de leur liste, en même temps qu'elle semble l'effet de l'hésitation et de l'incertitude du compilateur, qui n'a osé prononcer. Des copies premières ayant été faites de son manuscrit, ses premiers lecteurs en auront fait la remarque: l'on aura fait quelque calcul, quelques recherches; une opinion orale se sera établie entre les docteurs; quelque savant aura coté sur sa copie la somme qu'il aura crue vraie..... Supposons 473: par le laps du temps, par les effets des guerres et la dispersion des Juifs, cette tradition se sera perdue..... Quelques docteurs auront trouvé de l'équivoque dans le texte réellement vague qui est relatif au règne d'Ozias et à l'association de son fils..... Les uns auront compté les 10 ans de l'association, en dehors; les autres, en dedans du règne du père: un surplus de 10 ans se sera introduit; une branche de manuscrits aura compté 483; une autre branche soutenant le nombre 473, l'on aura voulu retirer les 10 ans de trop, et la soustraction sera tombée sur le règne d'Amon, fils de Josias, ainsi que nous le verrons; ces variantes doivent être très-anciennes, puisque nous les trouvons dans la version grecque de Ptolomée et dans l'historien Josèphe, dont les contradictions semblent tenir à la diversité des manuscrits qu'il a consultés et suivis, en exceptant néanmoins l'opinion qui lui fut imposée par la Synagogue asmonéenne dont il fut membre. Ces contradictions ne sont pas sans quelque résultat utile dans notre question; mais pour en saisir le fil il est nécessaire de remonter au règne de Saül.

La durée de ce règne, telle que l'énonce le texte hébreu, est absolument inadmissible.

CHRON	OLOGIE	DE JOSÈ	PHE.
	ROIS J	UIFS.	
SELON	SELON JOSÈPHE.		RÉSULTAT
LE TERTÉ VECOLINA.	TEXTE CARC.	PE SUPEN.	countest.
Saul v ans. David 40 Salomon 40	20 MS on 40 40 80 Vécut 94	20 ans- 40 40 vécut qu	20 ans. 40 40
Roboam 12 Abia 3	3 omis,	40 vecut 94	17 3
Ata	25 8	25 8	25 8
Athalie 6 Joas 40 Amamas 20	6 twee à la 7	6 3g on 4e	6 40
Ozias 5a Ioathan 16 Achaz 16	52 16 16	51 16 16	42 16 16
Érégiah . 29 Manassé . 55 Amoun . 2	29 55	29 55 2	29 56 12
losias 3 m. Iosehar 3 m. Iosepim 11	31 3 mi toj 11	3: -3 m. roj.	31 3 m. 10 j. 11 3 m.
Joalin. 3 m. Sédégiah. 10 5 m. 473	533 6 m;	492.6 m	10 5 mi.
	563 \ 553 \		

«Saül [dit ce texte⁵] était âgé d'un an lorsqu'il régna, et il régna deux ans.» D'abord nous observons que le texte mot à mot ne dit pas d'un an, mais de..... an, laissant le nombre en lacune; et il n'est pas permis de traduire un sans le mot ahad, qui l'exprime. La première de ces données est si choquante, que personne n'a osé la défendre, au sens littéral: quelques interprètes ont recouru à des sens mystiques et allégoriques, qui ne signifient rien. La seconde est si contraire à tout l'historique du

⁵ Samuël, ch. 13.

règne de Saül, qu'il est incontestable qu'une altération, ou plutôt une lacune existe ici dans le texte. Or, telle est l'antiquité de cette lacune, que la version grecque d'Alexandrie n'osant admettre deux données si absurdes, a préféré de supprimer le verset entier. Aucun manuscrit grec connu n'y supplée, et ceci fait peu d'honneur à l'exactitude des prétendus 70 docteurs: pour remplir l'omission et surtout pour corriger l'erreur seconde, les chronologistes ont invoqué deux écrivains juifs; l'un est l'historien Fl. Josèphe, qui dans ses Antiquités judaïques, dit⁶: que Saül régna 18 ans du vivant de Samuël, et 22 ans après la mort de ce prophète.... Par conséquent Saül aurait régné 40 ans; mais plusieurs graves objections s'élèvent contre cette donnée: tous les critiques sont d'accord que les manuscrits de Josèphe ont subi des altérations considérables dans leurs chiffres, de la part des copistes qui y ont porté des motifs de piété. Or, dans le cas présent, outre que les manuscrits dans l'idiome grec sont trop peu nombreux pour faire autorité, nous avons la version latine que le prêtre Rufin, ami de saint Jérôme, fit du texte grec de Josèphe, vers le temps du concile de Nikée; et cette version, qui sert de contrôle à nos manuscrits actuels, les dément ici...., car elle porte: «Saül régna 18 ans du vivant de Samuël et 2 ans (seulement) après la mort de ce prophète;» ce qui ne fait en tout que 20 ans.

De plus, Josèphe dans un autre passage⁷ des mêmes manuscrits grecs, corrige l'erreur des 22 ans, lorsque, récapitulant la durée des rois de Jérusalem, il dit: «Et ces rois régnèrent pendant «un espace de 514 ans, 6 mois, 10 jours, *sur lesquels Saül, premier roi, mais qui ne fut point du sang de David*, régna 20 ans.» La version de Rufin porte les mêmes nombres de 514 et 20: par conséquent les 22 du premier passage sont évidemment une erreur, ou plutôt une altération du copiste, qui a eu un motif que nous allons bientôt voir.

On peut demander où Josèphe a puisé cette instruction: nous ne dirons pas, dans les écrits des Juifs de son temps, qui furent très-ignorants; mais nous pensons qu'ici et dans plusieurs autres cas, il a emprunté d'un historien grec qui paraît avoir été bien instruit de ce qui concerne les Juifs. Cet historien est Eupolème, qu'il cite avec éloge dans son livre contre Appion8, et dont Eusèbe, parmi plusieurs fragments⁹, cite celui-ci: «Eupolème dit que Saül mourut vers la 21^e année de son règne, que David régna 40 ans, etc.....» Eupolème nous est désigné comme la source où Alexandre Polyhistor puisa la plupart de ses récits sur les Assyriens et sur les Juifs; et Alexandre Polyhistor ayant vécu du temps de Sylla, il s'ensuit qu'Eupolème a pu vivre un siècle avant lui; et comme il paraît avoir beaucoup voyagé, il aura visité Alexandrie, y aura conversé avec des docteurs juifs qui, dans ce foyer de la traduction grecque, exécutée peut-être un siècle avant eux, ont pu avoir recueilli de bonnes traditions ou des notes marginales tirées de manuscrits anciens. Toujours est-il vrai que les fragments d'Eupolème portent un cachet particulier d'instruction sur les Juifs. Quant à la durée totale des rois de cette nation, que nous évaluons à 473 ans, non compris Saül, et à 493 en y ajoutant ce prince, cette somme ne diffère de celle du texte hébreu, qu'en ce qu'il ôte au roi Amon 10 ans que nous verrons lui appartenir dans l'article des Assyriens, et qu'il double les 10 ans premiers de Joathan que nous simplifions; cette identité autorise à croire que notre calcul est l'ancien et véritable; et il semble avoir été celui de l'historien Josèphe, en écartant les altérations et les contradictions de ses principaux passages. Par exemple, sa liste détaillée que nous présentons dans le tableau ci-joint, donne, selon la traduction latine de Rufin, un total de 492 ans; et si l'on compte pour 40 ans Joas qu'il ne compte que pour 39, l'on a juste 493 ans.

Il est vrai que sa liste grecque diffère beaucoup puisqu'elle compte 533 ans, Saül n'étant porté que pour 20..... Mais il y a erreur manifeste sur Salomon, qu'il porte pour 80, et qui, selon tous les textes, n'a que 40 ans. Supprimez ces 40 de 533, il vous reste 493, nombre vrai.

⁶ Lib. VI, chap. 18, in fine.

⁷ Antiq. jud., lib. X, cap. 8.

⁸ Lib. I, nº 23. Josèphe l'associe à Démétrius de Phalère et à Philon l'ancien, comme étant les trois historiens les mieux informés sur les Juifs. Démétrius fut contemporain et témoin de la version grecque.

⁹ *Præp. evang.*, lib. IX, p. 447.

Nous avons vu que dans un autre passage Josèphe donne aux rois¹⁰ de Jérusalem 514 ans de durée, y compris les 20 de Saül: voilà une contradiction palpable avec les 533 de sa liste grecque, et un excès de 20 ans sur les 493 de sa liste latine. N'est-il pas à croire qu'ici il a compté Salomon pour les 40 ans qui lui appartiennent, mais que les copistes ont ajouté à Saül les 20 ans nécessaires à compléter les 40 qu'ils ont voulu établir? Alors cette altération serait antérieure à Rufin même, et l'on voit quels embarras des copistes infidèles jettent dans les textes des écrivains. Eh! comment cette audace n'aurait-elle pas existé dans des temps de barbarie, et dans le secret des copies écrites à la main, quand de nos jours *Havercamp* a osé introduire dans son édition imprimée, une altération choquante, un faux matériel, en écrivant 522 dans sa traduction latine, au lieu de 532 que porte le grec imprimé à coté¹¹!

Le second écrivain invoqué par les chronologistes pour soutenir les 40 ans de Saül, est l'auteur des Actes des Apôtres. Cet anonyme fait dire (ch. XIII) à saint Paul, haranguant dans Antioche de Pisidie, que «Dieu ayant livré à nos pères le pays de Kanaan, leur donna des juges pendant *environ* 450 ans jusqu'à Samuel; puis, lorsqu'ils lui demandèrent un roi, il leur donna Saül pendant 40 ans.»

Ces deux nombres ont causé beaucoup d'embarras aux écrivains ecclésiastiques, parce que le premier est en contradiction formelle avec le *Livre des Rois*, qui dit que «depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la fondation du temple, il ne s'écoula que 480 ans.» Saint Paul en supposerait plus de 570; et parce que le second ne se trouve dans aucun autre livre canonique, l'on ne conçoit pas d'où saint Paul l'a tiré. Cette difficulté, traitée théologiquement, nous paraît réellement insoluble; mais si nous l'examinons selon les principes naturels et généraux de la critique historique, nous demanderons d'abord quel est cet auteur des Actes, inconnu de temps et de lieu; quelles preuves fournit-il de l'authenticité de son livre, de l'époque même où il a paru, de la présence de son auteur au discours de saint Paul, de son exactitude à recueillir et à coter les nombres donnés par l'Apôtre? et parce que l'on ne peut rien répondre de satisfaisant à toutes ces questions, nous disons que ces nombres reposent uniquement sur la garantie personnelle d'un inconnu, sans date ni titre; que ces 450 ans résultent d'une manière d'évaluer le temps des juges que nous exposerons à leur article; et que les 40 ans de Saül semblent venir de la même source talmudique que les 80 ans de Salomon, système de doublement dont il existe encore d'autres exemples: néanmoins nous ne dirons pas que l'anonyme ait copié Josèphe; au contraire, nous sommes persuadés que c'est pour se conformer à ce passage des Actes des Apôtres, que les copistes dévots ont altéré celui de Josèphe, où le grec porte 22 au lieu

¹⁰ Antiq. jud., lib. X, cap. 8.

¹¹ Voyez lib. XI, cap. 4, à la fin. Josèphe dit que la monarchie dura, depuis Saül, 532 ans 6 mois. La traduction de Rufin est d'accord; et il a plu à Havercamp d'écrire 522 qui est aussi faux. A l'égard des 80 ans de Salomon, qui de Josèphe ou de ses copistes les a imaginés? Nous l'ignorons; mais l'on ne peut attribuer qu'à lui les 94 ans de vie qu'il donne à ce prince, et qui sont inconciliables avec le temps de l'enlèvement de sa mère, vers la 14^e ou la 15^e année du règne de David; Salomon dut avoir environ 25 ans à son avènement, et son début ferme et prudent cadre avec cet âge. Au reste, on ne peut disculper partout Josèphe de manque de critique et de bons calculs: par exemple, il dit: «Achaz régna 16 ans, et il en vécut 36... Son fils Ézéqiah régna 29 ans, et en vécut 54». Donc Ézéqiah avait 25 ans lorsqu'il remplaça Achaz, lequel n'ayant vécu que 36 ans, se trouve l'avoir engendré à l'âge de 10 ou de 11 ans.Deux autres contradictions se présentent encore dans Josèphe relativement à la durée des rois juifs: «Le temple, nous dit-il (lib. X, cap. 8), fut brûlé par Nabukodonosor l'an 18 de son règne, 11e de Sédéqiah, 470 ans 6 mois après sa fondation (par Salomon)». D'abord le Livre des Rois atteste que le temple fut brûlé l'an 19 de Nabukodonosor, par Nabuzardan, l'un de ses généraux; ensuite ces 470 ans sont une erreur manifeste: car le temple ayant été fondé l'an 4^e de Salomon, si de la durée totale des rois 493 nous retranchons, 1° les 20 ans de Saül, 2° les 40 de David, 3° les trois premières années de Salomon, total 63; il ne nous reste que 430 et non pas 470 ans; or la différence de 430 à 470 est précisément de ces 40 ans, dont Josèphe a surchargé sans raison, le règne de Salomon, qu'il porte à 80 ans au lieu de 40... Mais si nous comptons ces 470 à reculons, c'est-à-dire en rétrogradant depuis l'an 11 de Sédégiah, nous trouverons que leur première année coïncide juste à l'an 4 de David, au lieu de l'an 4 de Salomon. Cette méprise ne peut venir que de Josèphe... elle se reproduit au liv. XX, chap. 9, lorsqu'il dit: «Il y a eu dix-huit grands-prêtres depuis la fondation du temple jusqu'à sa ruine, par Nabukodonosor, en un espace de 466 ½.» Voilà encore une variante de 4 ans qui ne peut venir que de cet auteur: il est remarquable que ces 466 ½ comptés en remontant, tombent juste à l'an 8 de David, c'est-à-dire à la 1^{re} année de l'occupation de Jérusalem, lorsque l'arche y fut transférée par ce prince; et cela en comptant Salomon pour 40 ans seulement, ce qui est exact en tout point. Au reste ce passage a le mérite d'indiquer que la liste des grands-prêtres a été un monument particulier, indépendant de toute autre chronique, duquel Josèphe, en sa qualité de fils de prêtre, a eu connaissance, mais dont il a fait emploi sans le discuter ni le confronter à ses autres calculs et autorités.

de 2. Quoi qu'il en soit de l'origine de ces fautes, une analyse exacte de la vie de Saül achevera de démontrer que ce prince n'a pu et dû régner que 20 *ans* et non pas 40.

David avait trente ans lorsqu'après la mort de Saül il commença de régner à Hébron. (Sam. lib. II, c. V.) Il dut en avoir au moins 20 lorsqu'il fut présenté à ce roi pour combattre le géant; car lorsque Saül lui représente qu'il est jeune, tandis que son rival est un homme fait et expérimenté¹², David lui répond que déja il a de ses mains étranglé un ours et un lion. Et peu auparavant l'officier, qui le recommande à Saül, avait dit que David était un jeune homme grand et fort¹³, propre à la guerre; ce qui ne saurait se dire d'un jeune garçon de 15 ou même de 18 ans. De là il s'ensuit que David vécut environ 10 ans avec Saül; donc Saül a dû commencer sa règne 10 années auparavant; et lorsqu'on lit attentivement son histoire depuis les chapitres VIII et IX, l'on est convaincu, que ces 10 années ont suffi à tous les événements, qui sont: 1º la guerre contre Nahas, roi des Ammonites, guerre qui fut la cause de l'élection de Saül: «Au bout d'un mois», est-il dit (ch. XI), «il marche au secours de la ville de *Iabès*, bat les Ammonites; et parce que sa première élection avait eu des opposants, Samuel profite de l'enthousiasme des Hébreux vainqueurs pour sacrer Saül une seconde fois...14» Après cette guerre d'une seule campagne, vient celle des Philistins, où, dès le début, son fils Jonathas se montre un guerrier aussi vigoureux que brave, ce qui comporte au moins 20 ans: par conséquent Saül, quand il régna, dut avoir au moins 41 ans; et si le texte actuel nous dit qu'il était âgé de 1 an, c'est sûrement parce que le premier chiffre 4 a disparu, et qu'originairement il y avait 41. Cette première donnée, qui se fonde sur des faits positifs, exclut les 40 ans de règne; car Saül aurait eu 80 ans lorsqu'il périt, tandis que le récit de sa mort le représente encore comme un guerrier plein de vigueur, et peint son fils Jonathas (qui aurait dû à cette époque avoir 60 ans), comme un homme d'environ 40 ans qui venait d'avoir un enfant (Miphiboseth). Ajoutez que Nahas, ce roi ammonite contre qui marche Saül, ne meurt que vers l'an 12 ou 15 de David (lib. II, c. X), en sorte qu'il eût régné plus de 55 ans, chose presque impossible dans un siècle où, pour être roi, il fallait étre déjà un homme de guerre. La guerre des Philistins occupe un ou tout au plus deux étés (ch. XIV); Saül, pour s'affermir, laisse tranquilles les Philistins trop puissants; mais pour tenir son peuple en haleine, il attaque 1º les Moabites, 2º les Ammonites, 3º les Iduméens, tous peuples pasteurs assez faibles; 4º les Syriens de Soba (au nord de Damas, vers Halep); puis il revient aux Philistins, et enfin à son expédition contre les Amalékites, par suite de laquelle l'impérieux Samuel le disgracie et sacre le jeune David. Or, si l'on fait attention qu'alors chez les Hébreux organisés à la manière des Druses de nos jours, il n'y avait point de troupes soldées subsistantes, mais que la guerre se faisait par convocation et levée en masse à chaque printemps, qu'elle ne durait ordinairement qu'une campagne, et n'était qu'une incursion de pillage pour récompenser les combattants; ces six ou sept guerres n'ont pu emporter plus de 9 à 10 ans, et par conséquent Josèphe paraît avoir eu raison de n'évaluer le règne total de Saül qu'a 20 années. Or, comme réellement c'est vers la fin de son règne qu'arrive la mort de Samuel¹⁵, tout concourt à prouver la vraisemblance des assertions de l'historien juif.

Les douze années de judicature qu'il attribue à *Samuel*, sont également très-probables; car supposons que ce prophète soit mort à 70 ou 72 ans, il aura abdiqué de 52 à 54; à cette époque (ch. XII), Samuel demandant au peuple assemblé un témoignage solennel de la pureté de sa gestion, il dit qu'il a les cheveux déja blancs: pour un homme d'État, usé d'affaires et de soucis depuis sa jeunesse, cette circonstance convient à cet âge. Ce serait donc vers 40 ou 42 qu'il aurait commencé de juger, et cela à l'époque de l'assemblée de *Maspha*. Or, 20 ans et 7 mois avant cette assemblée, avait eu lieu la bataille d'Aphek¹⁶, où les Philistins prirent l'arche, tuèrent les deux fils d'Héli, qui lui-

¹² Sam., lib. I, cap. 17, v. 34

¹³ *Ibid.*, cap. 16, v. 18.

¹⁴ *Ibid.* lib. I, cap. 12, v. 12.

¹⁵ Sam., lib. I,. cap. 25.

¹⁶ Sam., lib. I, cap. 5.

même périt en apprenant ces désastres. Samuel à cette époque aurait eu environ 20 ans; et réellement lorsque l'on compare avec attention divers faits de sa jeunesse contenus dans les premiers chapitres; lorsqu'on examine avec défiance par quelles manœuvres habiles et secrètes, il parvint à supplanter la famille d'Héli; comment les vexations des enfants de ce grand-prêtre leur ayant suscité un parti ennemi, ce parti jeta ses vues sur Samuel pour les écarter du sacerdoce; comment un homme inspiré de Dieu, et protecteur secret du jeune Samuel, fit d'abord des remontrances à Héli, et lui annonça que Dieu écarterait sa maison du sacerdoce pour y placer un étranger qui serait l'objet de l'envie de sa famille; comment peu de temps après, Samuel prétendit avoir entendu la voix de Dieu qui lui tint exactement le même discours¹⁷; comment cette apparition ébruitée le fit regarder comme l'élu de Dieu et le successeur désigné d'Héli; enfin lorsque l'on considère dans tout le cours de sa vie, combien son caractère fut impérieux, dissimulé et jaloux de puissance, l'on pensera que dans l'anecdote de la vision du chapitre III, il joua un rôle habile et profond qui exige au moins l'âge de 20 ans.... Chez les Juifs, où il fallait 30 ans pour être sacrificateur, il fut encore trop jeune pour remplacer le grand-prêtre; mais il employa ce temps à se faire des partisans et à augmenter son crédit contre la famille puissante d'Héli: quand il se crut assez fort, il leva l'étendard à Maspha, âgé alors de 40. Dix ans après, vers l'âge de 50, il établit ses deux fils juges en une petite ville, pour accoutumer le peuple à leur obéir, et il put déjà avoir des enfants de 25 ans; mais leurs prévarications ayant excité des murmures, son ambition fut déçue, et il fallut que malgré lui il nommât un roi, d'où il résulta, dans l'organisation politique des Hébreux, un changement tout-à-fait semblable à celui qui, au Japon, substitua le *Cubo* au *Daïri*; c'està-dire, que tout le pouvoir exécutif passa de la main des prêtres aux mains laïques et militaires.



¹⁷ *Ibid.*, lib. I, cap. 3.

CHAPITRE II. Durée des Juges

m Nous venons d'obtenir, pour la durée totale des rois hébreux, y compris Saül, une somme de	493
Si nous la joignons à celle de	586
écoulée depuis la ruine du temple de Jérusalem jusqu'à notre ère, nous aurons, pour première année de Saül,	
l'an	1079
Alors la judicature de Samuel, évaluée à 12 ans, aura commencé l'an	1091

De combien d'années cette date est-elle postérieure à Moïse! Ici se présentent de grandes difficultés; car dans cette période de temps, que l'on nomme *les Juges*, nos deux seuls guides et autorités sont *le livre de ce nom*, et le livre dit *Josué*. Or, le récit de ces deux livres sur la durée et la succession des juges est si vague; leur calcul des sommes partielles d'années est si contradictoire avec le résultat d'addition totale, et avec le résumé du *Livre des Rois*, qu'il est impossible d'en déduire une série régulière et fixe de temps. Les chronologistes avouent ce déficit, mais ils n'avouent pas également la conséquence qui en résulte et qui est qu'*au-dessus d'Héli*, il y a *interruption*, *fracture absolue* dans le système juif, de manière que tous les événements antérieurs à ce grand prêtre flottent dans le vague et ne sont classés que par conjecture. Notre intention constante étant de donner au lecteur, non pas notre opinion propre, mais les moyens d'établir la sienne, nous allons lui offrir, dans un tableau raccourci et sous un coup d'œil facile, tous les passages chronologiques des *Livres de Josué et des Juges*, en le prévenant qu'il a besoin de beaucoup de patience et d'attention dans cette discussion aride et compliquée qui nous a coûté encore plus de peine qu'à lui. (*Suivez le tableau, page suivante*).



L'on voit dans ce tableau, que l'addition des sommes partielles donne une durée totale de 495 ans; et cependant, outre le temps inconnu de Samagar, il faut encore porter en compte celui de Moïse (40); celui de *Josué*, et de la *génération des Vieillards* qui jugèrent après lui. Supposons pour ces deux objets 30 années: plus 40 pour Moïse == 70, plus 12 pour Samuel et 18 pour Saül, autre 30, total, 100. Nous avons depuis la sortie d'Égypte jusqu'à l'an 4 de Salomon, exclusivement, une durée totale de...... 595 ans.

Ce résultat authentique, et qui ne peut se nier, chagrine beaucoup les chronologistes catholiques et même protestants, parce qu'il est en contradiction formelle avec deux autorités non moins infaillibles pour eux que les *Livres des Juges et de Josué*. La première est celle de l'anonyme, auteur des *Actes des Apôtres*, qui dit, chapitre XIII:

- «Le Dieu de nos pères supporta leurs maux au désert durant l'espace d'environ 40 ans....
- «Après cela, pendant environ 450 ans, il leur donna des juges jusqu'à Samuel le prophète.
- «Ayant ensuite demandé un roi, Dieu leur donna Saül pendant 40 ans.» (Act., chap. XIII, v. 18.)

D'abord, dans les deux premières sommes les mots *environ* doivent paraître singuliers: ils donnent à penser que l'auteur n'était pas sûr de son calcul.

Ensuite, si nous calculons depuis Josué jusqu'à Samuel, nous trouvons bien réellement.. 450 ans. Ici nous avons la preuve matérielle que *l'auteur inconnu* des Actes des Apôtres n'a pas eu d'autres monuments ni d'autres documents que les nôtres; mais son calcul n'en est pas moins erroné, en ce qu'il ne compte rien pour *Josué*, ni pour les Vieillards, ni pour Samgar, dont les temps réunis exigent au moins 30 ans et feraient... 480 ans. Or, si cet auteur s'est trompé, dans le *premier calcul*, nous avons droit de conclure qu'il n'a pas plus d'autorité dans celui sur *Saül*...; et nous avons démontré plus haut qu'à cet égard il est en erreur positive. Son calcul total, pris depuis Moïse jusqu'à la fondation du temple, en excluant *Josué*, les

La seconde autorité contradictoire aux résultats des *Juges* et de *Josué*, est celle du rédacteur des *Rois*, qui résumant le temps écoulé depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la fondation du temple par Salomon, dit que cet intervalle fut de... 480 ans. Cette autorité est d'autant plus grave, que, selon l'opinion commune et raisonnable, la rédaction des Rois fut faite peu après le retour de la captivité, et que l'auteur quelconque eut à cette époque plus de moyens de s'éclairer qu'aucun autre écrivain postérieur:

Cependant, en n'admettant avec le texte hébreu que *deux* ans pour Saül; en tenant pour nuls *Moïse, Josué*, les *Vieillards* et *Samuel*, nous avons.... 495 ans.

auxquels on ne peut refuser de joindre les 40 de Moïse, total.... 535

Il y a excès de 55.... sur ses 480.

Il faut donc que le rédacteur des *Rois* ait tiré son calcul d'une autre source, ou qu'il ait fait des réductions sur les nombres de notre liste; et en effet nous en trouvons une saillante exprimée formellement par le *Livre des Juges*; l'auteur, rapportant le message de *Jephté* au roi des Ammonites; cite ces propres paroles de leur dialogue; Jephté dit¹⁸:

«Pourquoi attaquez-vous Israël? le roi répond: Parce qu'Israël revenant d'Égypte, a usurpé mes terres depuis l'Arnon jusqu'au Jourdain.

«Eh! pourquoi, reprit Jephté, n'avez-vous pas fait cette réclamation depuis 300 ans?» Il y avait donc 300 ans écoulés: depuis la dernière année de Moïse jusqu'à la première de Jephté; et si la citation est exacte, Jephté a dû être mieux instruit du fait qu'on ne l'a été depuis. Néanmoins la liste des Juges présente 319 ans, et toujours avec l'omission du temps de *Josué* et des *Vieillards*, ce qui donne un total de 349. Or, l'on ne saurait dire que Jephté ait compté 300 en nombres ronds, quand il y a un excès de 49; ce surplus a donc été *réduit* d'une manière quelconque. Pour opérer cette réduction, les chronologistes disent, «que les 12 tribus du peuple Hébreu étant répandues et comme dispersées en deçà et au delà du Jourdain, aux frontières de peuples divers, une même judicature, une même servitude n'a pas eu lieu simultanément pour toutes; mais que les temps de divers juges et de diverses servitudes ont couru parallèlement, et que par erreur ils ont été comptés doubles.»

Cette explication est admissible; elle trouve même sa preuve dans le texte du chapitre 4; car il y est dit qu'après la *mort d'Aod*, *le peuple retomba en servitude*: or comme il est impossible qu'Aod ait jugé, c'est-à-dire, gouverné 80 ans, il est très-probable que la *servitude indiquée* fut celle que subit *la Galilée* de la part de Iabin, roi de *Hatsour*, dont le temps aura couru dans les 80. Mais cette solution admise, il reste encore un excès de 29 ans sur les 300 de Jephté.

¹⁸ Chap. 12, v. 13 et 26.

On a dit également que Samson ne fut point un juge général¹⁹, mais un héros local dont les exploits eurent pour théâtre le pays des Philistins; que par conséquent l'oppression des Philistins pendant 40 ans, englobe les 20 de Samson, et que peut-être elle fut la même qui durait encore au temps d'Héli. Alors ces 40 ans engloberaient 3 sommes qui séparément en donnent 100; et si l'on retirait les 60 en excès, plus les 20 de Iabin, on aurait 80 ans à soustraire de 56520, ce qui produirait 485 ans, très-voisins des 480 de la Chronique des Rois; mais il faudra restituer les 12 ans de Samuel, les 20 de Saül, ce qui ajoute 32 à 485—517; et de plus, rien ne prouve que les 40 ans des Philistins soient identiques à la judicature d'Héli: au contraire, une lecture attentive du texte indique à la fois fracture de récit, et lacune de faits entre Abdon et Héli. Cette lacune, au lieu d'être restituée, se trouve confirmée par l'incohérence du Livre des Juges avec celui de Samuel, qui devrait en faire suite, et dont le début n'a aucune liaison avec ce qui précède..... Desvignoles²¹ convient expressément que le dernier verset de l'histoire de Samson fait la clôture réelle du Livre des Juges; car, ajoute-til, «la plupart des savants reconnaissent, avec l'historien Josèphe (Ant. Jud., lib. V, cap. 12), que les cinq derniers chapitres des Juges, qui traitent des anecdotes de Michas, du lévite d'Ephraïm et de la guerre de Benjamin, doivent être rapportés au temps qui suivit immédiatement *Josué*:» sur quoi nous observons que si l'anecdote de Michas et des 600 hommes de Dan se place à cette époque, comme il est plausible par quelques circonstances, il faut aussi y reporter l'histoire de Samson qui s'y lie par un trait que nous citerons. Il serait trop long de présenter l'analyse entière du Livre des Juges; mais tout lecteur qui voudra l'examiner avec attention, se convaincra, comme nous, que cette compilation est un assemblage incohérent de quatre morceaux parfaitement distincts.

Le premier morceau, qui s'étend depuis le chapitre 1^{er} jusques et compris le chapitre 16, est proprement l'histoire des Juges. Cet historique est si mal ordonné, si confus, que débutant par ces mots, *Après la mort de Josué*, etc., l'auteur répète sans raison l'anecdote de Caleb, qui arriva du vivant de ce juge; puis il introduit, dans le chapitre 2, une assemblée générale présidée par *Josué*; puis encore, copiant presque mot à mot les versets 28, 29, 30 et 31 du chapitre dernier de *Josué*, il entre en matière sur les Juges, comme s'il ne faisait que commencer.

Le second morceau débutant par ces mots: «En ce temps-là il y eut un homme d'Éphraïm nommé Michas, etc.,» comprend les chapitres 17 et 18, et contient l'anecdote du lévite enlevé par 600 hommes de la tribu de Dan, qui allèrent s'établir à Laïs: or cette anecdote n'a de liaison apparente avec le temps d'aucun juge; seulement, comme il est dit que ces 600 hommes émigrèrent du canton d'*Estaol* et de *Saraa*, par la raison qu'ils n'avaient reçu aucun lot dans le partage général des terres, l'on a droit d'inférer, *comme l'a fait l'historien Josèphe*, que leur aventure arriva peu de temps après la mort de Josué; et alors ce morceau se trouve très-mal placé à la fin des Juges, chap. 17 et 18.

Le troisième morceau est l'anecdote du lévite d'Ephraïm, dont l'outrage à Gebaa devint la cause d'une guerre civile, dans laquelle la tribu de Benjamin se fit exterminer²² presque entière pour soutenir le crime atroce commis par six de ses membres. Or cette anecdote, qui n'a aucune date, ne se lie pas plus avec l'histoire des Juges que celle de Ruth qui la suit.

Enfin le quatrième morceau est l'histoire de Samson, dont l'époque n'est point indiquée: seulement, comme il est dit, chapitre 18, verset dernier, que *Samson* commença *d'être saisi de l'esprit de Dieu*, lorsqu'il était au camp de la tribu de *Dan*, entre *Estaol* et *Saraa*; ce rapport avec l'anecdote des 600 hommes de la tribu de *Dan* (second morceau), autorise à placer *Samson* peu de temps après la mort de Josué; ce qui est très-différent de l'opinion vulgaire. Or, nous le répétons, tout lecteur impartial qui scrutera avec soin ces divers récits, vagues, décousus, et sans date, reconnaîtra que leurs auteurs ont été divers; que très-probablement ils n'ont été ni témoins, ni contemporains des faits,

¹⁹ C'est l'opinion expresse de Usher, de Petau, de Marsham, de Lejay, etc.

²⁰ A raison des 30 ans qu'il faut ajouter pour Josué et les Vieillards.

²¹ Chronologie, tome 1, page 69.

²² Jug., chap. 19, 20 et 21.

mais qu'ils les ont rédigés après coup sur des traditions populaires; qu'à une époque plus tardive, un compilateur également inconnu recueillit ces morceaux, et en fit l'assemblage confus que l'on nomme *Livre des Juges*. Une note insérée dans l'histoire du prêtre *Michas* et des 600 hommes de Dan, indique que ce fut depuis l'établissement des rois.

«Or, en ce temps-là», est-il dit trois fois (chapitre 17, v. 6, et chap. 18, v. 1^{er} et v. 31), «il n'y avait pas de roi en Israël.»

Donc, faut-il conclure, *il y avait un roi* lorsque l'auteur écrivait; donc la compilation n'a point précédé Saül, mais a pu se différer long-temps après lui. Une autre note insérée dans le morceau premier (*l'historique propre des Juges*), indique qu'elle aurait été faite même après le règne de Salomon; car il est dit, chap. 1^{er}, v. 6:

«Les enfants de Benjamin ne tuèrent point les *Jébuséens* qui habitaient Jérusalem, et les *Jébuséens* ont demeuré à Jérusalem avec Benjamin *jusqu'à ce jour.*»

Or, il est fait mention des *Jébuséens* comme habitant encore Jérusalem au temps de David, qui sur la fin de son règne acheta l'aire du Jébuséen *Arana*²³, située non loin de son palais; et sous Salomon, on les cite encore comme payant le tribut. (Reg., lib. 1, chap. 9, v. 20.)

A la suite de cette note et dans le chapitre 2, verset 16, les résumés généraux que l'écrivain fait de l'état de la nation pendant toute la période des juges, sont une autre preuve qu'il a écrit tard, par conséquent plus de 400 ans après Josué, et 100 ans au moins après les événements confus qui précédèrent la judicature d'Héli.

Maintenant nous demandons sur quels documents, d'après quels monuments a-t-il pu écrire? quelles archives, quelles annales a-t-il pu avoir? s'il en a eu, pourquoi tout est-il si vague, si confus? Pour répondre à ces questions, il faut considérer que tout l'espace de temps appelé période des Juges, se passe dans une anarchie orageuse, violente, pendant laquelle les Hébreux, féroces et superstitieux comme des *Ouahabis*, ne cessèrent d'être agités de guerres civiles ou étrangères; il faut considérer que ce petit peuple, divisé en tribus indépendantes et jalouses, subdivisées en familles aussi indépendantes, était une démocratie turbulente de paysans armés, mus plutôt que gouvernés par des bramines avides et par des inspirés fanatiques....; que dans ce temps de guerres perpétuelles et de l'ignorance qui en est la suite, l'art d'écrire, sans encouragement, sans estime, était difficile et rare, et que le peu d'instruction existante était concentré dans les familles lévitiques. A raison de ce genre de vie orageuse et précaire, personne n'avait le loisir ou l'intérêt de s'occuper ni du passé ni de l'avenir; par conséquent il ne dut se composer aucuns livres historiques: faute de gouvernement central, il ne dut pas même exister d'autres archives publiques que la succession des pontifes. Ce ne fut que sous le règne de David que commença de s'organiser un état de choses plus régulier, plus calme, plus propre à la culture des esprits: alors il y eut une chancellerie, des archives, et l'on put s'occuper d'histoire: alors, et mieux encore sous Salomon, purent être faites quelques recherches sur le passé; et puisqu'à cette époque l'on ne trouva ou l'on ne produisit rien de mieux que ce que nous avons dans les deux ouvrages intitulés Josué et les Juges, nous avons le droit de conclure, 1° qu'aucune archive authentique et régulière n'avait été composée; 2° que les Livres de Josué et des Juges sont uniquement des productions littéraires d'écrivains inconnus, sans autorité publique; telles que les chroniques de nos moines aux 8^e, 9^e et 10^e siècles, où, parmi plusieurs faits historiques, se sont glissés des récits entièrement fabuleux.

Ce dernier caractère se montre avec *évidence* dans les aventures bizarres de *Samson*; plusieurs critiques, qui ont déjà fait cette remarque, se sont accordés²⁴ à voir dans ce personnage l'Hercule de la mythologie. Hercule est l'emblème du Soleil, le nom de Samson signifie *Soleil*: Hercule était représenté nu²⁵, portant sur ses épaules deux *colonnes* appelées *portes de Cadix*; Samson est dit avoir enlevé et porté sur ses épaules les portes de *Gaza*. Hercule est fait prisonnier par les Égyptiens, qui

²³ *Sam.*, lib. II, cap. 2.

²⁴ Voyez Fabricius, notes sur l'Hérésie de Philastre.

²⁵ Montfaucon, *Antiquité expliquée*, tome 1, page 127.

veulent le sacrifier; mais tandis qu'ils se préparent à l'immoler, il se délie et les tue tous²⁶: Samson, garrotté de cordes neuves par des gens armés de Juda, est livré aux Philistins, qui veulent le tuer; il délie les cordes et tue 1000 Philistins avec la mâchoire d'âne. «Hercule (soleil), se rendant aux *Indes* (ou plutôt en Éthiopie), et conduisant son armée par les déserts de la Libye²⁷, éprouve une soif ardente et conjure *Ihou*, son père, de le secourir dans ce danger; à l'instant paraît le Bélier (céleste); Hercule le suit et arrive à un lieu où le Bélier gratte du pied, et il en sort une source d'eau (celle des Hyades ou de l'Éridan):» Samson, après avoir tué 1000 Philistins avec la mâchoire d'âne, éprouve une soif violente; il supplie le Dieu *Ihou* d'avoir pitié de lui; Dieu fait sortir une source d'eau de la mâchoire d'âne.

Les habitants de *Carseoles*, ancienne ville du Latium, chaque année, dans une fête religieuse, brûlaient une quantité de renards avec des torches liées à la queue; ils donnaient pour raison de cette bizarre cérémonie, qu'autrefois leurs blés avaient été brûlés par un renard auquel un jeune homme avait lié sur la queue une botte de paille allumée²⁸. C'est bien là le conte de Samson avec les Philistins, mais c'est un conte phénicien. *Car-Seol* est un mot composé de cet idiome, signifiant *ville des Renards*; les Philistins, originaires d'Égypte, n'ont point eu de colonies connues: les Phéniciens en ont eu beaucoup; et l'on ne peut guère admettre qu'ils aient emprunté ce conte des Hébreux, aussi obscurs que les Druses de nos jours, ni qu'une simple aventure ait donné lieu à un usage religieux: on voit que ce ne peut être qu'un récit mythologique et allégorique, tel que nous l'indiquons dans la note ci-dessus.

Ceux qui, comme les savants du 16^e siècle, veulent que les païens aient calqué les Hébreux, peuvent dire que Samson a servi de modèle à tous ces contes; mais aujourd'hui que nos idées se sont étendues et rectifiées sur l'antiquité, et qu'Hercule nous est bien connu pour être le dieu *Soleil*²⁹, dont l'histoire allégorisée fut répandue chez tous les peuples long-temps avant qu'il fût question des Hébreux, nous avons droit de croire et de dire que quelque Juif, lévite ou autre, a composé l'anecdote de *Samson*, en défigurant les traditions populaires des Phéniciens, soit pour s'en moquer, soit pour attribuer ce *héros* à sa propre nation.

²⁶ Hérodote, lib. II, § XLV.

²⁷ Servins, notes sur l'Énéide, lib. IV, v. 196. Notez que chez les anciens l'Éthiopie est souvent appelée *Inde*.

²⁸ Ovide, *Fastes*, liv. IV, v. 681 à 712. Cette même fête avait lieu à Rome vers le 20 avril, au coucher des pluvieuses Hyades. Bochart remarque qu'à cette époque on coupe les blés en Palestine et dans la basse-Égypte (*Hierozoicon*, tome II, page 857). Or, peu de jours après le coucher des Hyades se levait le Renard, à la suite ou queue duquel venaient les feux ou torches de la canicule, signalés, chez les Égyptiens, par des marques rouges peintes sur le dos de leurs animaux.

²⁹ En arabe Shams-on, *Soleil*.

CHAPITRE III.

Secours fournis par Flavius Josephus

CES remarques ne résolvent pas notre problème de la durée des *Juges*. Quelques chronologistes ont eu recours, pour cet effet, à l'historien Josèphe; il est bien vrai que Josèphe, à raison du temps où il vécut, de sa qualité de prêtre, de son éducation plus soignée, plus libérale que celles des autres Juifs, de sa vie publique, de ses liaisons, de ses lectures à Rome, où il finit ses jours; il est bien vrai que Josèphe a eu des moyens d'instruction sur l'histoire de sa nation, plus étendus qu'aucun historien; mais nous avons vu que ses manuscrits ont été considérablement altérés, et que la critique de cet auteur, d'ailleurs très-crédule, n'est ni ferme ni scrupuleuse. Où a-t-il puisé les harangues qu'il prête aux rois, aux grands-prêtres juifs, même aux patriarches? D'où a-t-il tiré tant de circonstances sur les actions, l'âge, la vie des princes juifs avant Sédéqiah? et cela, sans jamais citer ni indiquer de monuments à lui particuliers; en suivant, au contraire, toujours la trace des livres que nous avons, et qu'il paraphrase et commente quelquefois avec une licence qui touche à l'inexactitude. Il est clair que Josèphe, élevé dans l'idiome grec, sous le gouvernement romain, ayant passé la dernière partie de sa vie dans Rome (vers la fin du premier siècle de notre ère), a imité le goût et les mœurs de cette époque, et s'est permis d'introduire dans son récit des détails de convenance et d'ornement empruntés peut-être des traditions, ou imaginés par lui-même. Ce n'est donc qu'avec réserve et discussion que l'on peut user de son autorité: faisons-en un nouvel essai dans le sujet présent.

Cet auteur nous fournit, sur la durée des juges, quatre passages principaux, dont les calculs comparés ne se trouvent pas exactement les mêmes; mais l'un d'eux est accompagné d'un fait qui semble authentique et qui peut nous devenir utile.

1º «Avant les rois, nous dit-il, les Hébreux avaient été gouvernés par des juges pendant plus de 500 ans, depuis la mort de Moïse et du général *Josué*³⁰.»

Effectivement, Desvignoles³¹ trouve ces 500 ans dans un tableau des juges, qu'il dresse, ditil, suivant Josèphe; mais, outre qu'il interpose *Tholah* et ses 23 ans, dont Josèphe ne dit pas un mot, et qu'il restitue les 8 ans d'Abdon, juge omis par cet auteur (qui cependant récite ses actions), Desvignoles s'écarte de la logique en séparant Moïse de Josué, quand le texte les unit par ces mots: «*Depuis la mort de Moïse et du général Josué*, etc.» Il faut admettre ou exclure l'un et l'autre: en restituant Moïse et ses 40 ans, nous aurions 540 ans, y compris *Tholah*; et seulement 517, si l'on écartait ce juge, comme l'on y est autorisé par le silence absolu de Josèphe.

2º Dans un autre passage, Josèphe (lib. X, c. 8, nº 5) dit «que le temple fut brûlé *1062 ans et 6 mois* après la sortie d'Égypte.»

Retranchons les 514 ans qu'il a comptés ailleurs pour les vingt-un rois juifs, y compris les 20 ans de Saül; nous aurons 548 ans pour la durée des juges, ce qui diffère de 8 ans du calcul précédent (540); mais en comptant ces 1062 ans, Josèphe dit, dans la même phrase, que le temple avait été brûlé 470 ans après la fondation, c'est-à-dire 533 ans après l'avénement de Saül. Or, dans ce cas, il ne reste pour les juges et pour Moïse que 529 ou 530 ans.

3º II dit au liv. II, c. 4, v. 8, que depuis Saül, premier roi, jusqu'à la ruine du temple, la monarchie avait duré 532 ans. Soustrayons-les de 1062, nous avons 530 pour les juges et Moïse; ce qui revient au calcul que nous venons de voir, en s'écartant de 32 ans de celui que Josèphe fait dans la même phrase; car après les 533 des *rois*, il dit que les *juges gouvernèrent plus de 500 ans*.

4º Enfin un autre passage nous donne encore un autre résultat.

³⁰ Antiq. jud. lib. XI, cap. 4, nº 8.

³¹ Chronologie, tome 1, pag. 136.

«Depuis la sortie d'Égypte, dit Josèphe³², jusqu'à la fondation du temple, il y eut de père en fils 13 grands-prêtres dans un espace de 612 ans.»

De ces 612 ans, ôtons les 63 qui appartiennent aux règnes de Saül, David et Salomon, nous aurons pour la durée des juges *depuis la sortie d'Égypte.....* 549 ans.

Ce nombre revient à celui du nº 2 548-1/2.

De ces 548 ou 549 ôtons les 40 de Moïse, il nous reste pour les juges proprement dits..... 500 ou 501,

ce qui revient au premier calcul sommaire de Josèphe.

D'où l'on peut conclure que réellement cet auteur compte 500 ans pour les *Juges*; mais en même temps l'on peut assurer que ses calculs n'ont pas d'autres bases que le livre de ce nom, et les combinaisons que Josèphe a faites lui-même des divers passages de ce livre.

Le fait des 13 générations de grands-prêtres, mentionné dans le dernier passage, mérite une attention particulière. Citons le passage entier:

```
«Depuis Aaron jusqu'à Phanasus, dernier pontife au temps de Titus, il y eut en tout 83 grands-prêtres, savoir, 1º 13 depuis le temps que Moise établit l'arche dans le désert, jusqu'à la fondation du temple par Salomon. Dans l'origine, le pontificat fut à vie; par la suite l'on succéda même à un vivant: or, les 13 étant la postérité des deux fils d'Aaron, ils reçurent le pontificat par succession (du vif au mort); et le temps de leur gestion depuis leur sortie d'Égypte jusqu'à la fondation du temple, fut de..... 612 ans.

«Après ces 13, et depuis ladite fondation jusqu'à la ruine du temple par Nabukodonosor, 18 autres pontifes se succédèrent dans un espace de..... 466 ans ½

«Le pontife emmené captif fut Iosedek; après la captivité qui fut de 70 ans (V. lib. XX, c. 8), terminée par Kyrus, Jésus, fils de Iosedek, revint pontife à Jérusalem; et ses descendants, au nombre de 15, se succédèrent jusqu'au règne d'Antiochus Eupator, pendant..... 412 ans.»
```

Josèphe continue de détailler avec ordre le reste des 83; mais parce qu'alors la succession ne fut plus régulière, et que les pontifes furent déposés, tantôt par les rois, tantôt par des rivaux, nous laissons cette suite.

Ce passage demande plusieurs observations. D'abord il est étonnant que Josèphe compte 70 ans de captivité, en lui donnant pour limites, d'une part, la ruine du temple, d'autre part, la seconde année du règne de Kyrus; ces deux points sont bien fixés, le dernier à l'an 537, et le premier à l'an 586; or, entre ces deux dates il n'y a que 49 ou 50 ans; et Josèphe, qui avait en main l'historien Bérose, aurait dû sentir son erreur, d'autant plus qu'il observe que le grand-prêtre *Jésus*, qui revint de Babylone l'an 2 de Kyrus, était le propre fils de Iosedek, grand-prêtre emmené par Nabukodonosor, ce qui serait presque impossible dans un intervalle de 70 ans; mais Josèphe paraît avoir été lié ici par l'opinion canonique des docteurs juifs, de qui l'ont empruntée plusieurs des anciens chronologistes chrétiens.

Ce dénombrement des grands-prêtres est par lui-même un fait important, et qui paraît d'autant plus digne de confiance, qu'à raison de la constitution politique des Hébreux, leurs familles sacerdotales avaient un intérêt puissant à conserver leurs généalogies et leurs titres de descendance, sur lesquels se fondaient leurs droits aux charges du temple, et même au pontificat. C'est ce que Josèphe atteste dans son premier livre contre Appion, et l'on n'a point de difficulté raisonnable à y opposer. Depuis l'organisation régulière du service du temple par Salomon, la liste des grands-prêtres fut aussi authentique que celle des rois.... La même exactitude n'est pas également prouvée pendant la période des juges; mais il est facile de concevoir qu'outre les motifs d'intérêt qu'avaient les lévites à tenir registre de la succession, le peuple même ne dut guère manquer de faire attention aux mutations de personnes, et de remarquer que chaque nouveau grand-prêtre était le *tantième* depuis la conquête: le changement de pontife produisait une sensation générale au temps de la Pâque, et le calcul de son numéro de succession était un fait simple et frappant qui dut devenir une tradition nationale conservée jusqu'au temps de la monarchie et de la fondation du temple où elle fut recueillie par la chancellerie, et convertie officiellement en fait historique.

_

³² Antiq. jud., lib. XX, cap. 10, pag. 700 à 702

Ici Josèphe suscite une difficulté, lorsque dans un autre passage³³ il ne nomme que 5 *grands-prêtres* depuis Ithamar, fils d'Aaron, jusqu'à Héli: mais, outre les inconséquences habituelles de Josèphe, il est facile de sentir que par le laps de temps, par les accidents des guerres et de la dispersion, les détails de la liste ancienne furent négligés et perdus, surtout lorsque la ligne directe d'Aaron fut éteinte et n'eut plus de représentants intéressés à garder ses titres: alors les noms purent s'oublier, et cependant le souvenir du nombre se conserver dans l'opinion publique, ce nombre étant un fait simple à retenir. On peut donc regarder la liste des *cinq* citée par Josèphe, comme une liste tronquée, et cela avec d'autant plus de raison, que puisqu'il y eut 13 grands-prêtres entre Aaron et la fondation du temple, il est impossible que 8 d'entre eux se soient succédés de père en fils depuis Héli jusqu'à cette fondation dans un intervalle de 75 ans seulement.

Josèphe laisse encore une équivoque dans une circonstance de ce nombre, car après avoir dit «qu'il y eut 13 grands-prêtres depuis que Moïse établit l'arche dans le désert, jusqu'à la fondation du temple; il ajoute que ces 13 furent la postérité des deux fils d'Aaron.....» Mais alors ces deux fils d'Aaron devraient être comptés pour une génération, et nous donner le nombre total 14.

Quoi qu'il en soit, posons l'un de ces nombres il va nous devenir un moyen d'évaluer le temps écoulé entre Moïse et Salomon, en donnant à chaque génération une valeur moyenne et probable³⁴.

D'abord, si l'on répartit sur les 14 générations les 612 ans que Josèphe suppose, l'on a une durée moyenne de 44 ans pour chaque, et ce terme est inadmissible; il est refuté par la fausseté ou l'erreur des calculs d'années qu'a faits Josèphe.

Que si nous évaluons ces 14 générations par les 480 du rédacteur des *Rois*, nous aurons 34 ans pour chaque génération, et quoique moins exagéré, ce terme est encore improbable, surtout lorsque deux autres termes de comparaison, certains et appropriés au sujet, nous fournissent une évaluation plus naturelle.

Josèphe nous dit que depuis la fondation du temple jusqu'à sa ruine par Nabukodonosor, 18 autres pontifes se succédèrent de père en fils dans un espace de 466 ½; dans nos calculs cette durée ne fut que de 431 *ans*: mais admettons les 466.

Cette somme divisée par 18, donne près de 26 ans par génération.

Depuis le retour de la captivité sous Kyrus, en l'an 537, jusqu'au règne d'Antiochus Eupator, il y eut encore, dit Josèphe, 15 grands-prêtres successifs de père en fils en 412. Ces 412 divisés par 15, font un peu plus de 27 ans par génération. Voilà deux séries de 31 et 18 générations qui nous donnent pour résultat le même terme de 26 à 27 ans par génération, la liste des rois nous donne également 25: nous avons donc le droit d'appliquer de préférence cette mesure aux 13 ou 14 grands-prêtres qui depuis la sortie d'Égypte jusqu'à la fondation du temple, se succédèrent dans des circonstances de climat, de régime et d'hérédité parfaitement analogues. Or, 14 générations multipliées par 27 ans, donnent 378 ans. Supposons le nombre rond 380, le rédacteur des Rois qui compte 480 se trouve toujours inculpé de quelque exagération; d'ailleurs ce nombre rond 480 suscite quelque doute sur la précision de cet auteur, et donne lieu à une conjecture: nous avons dit que le Livre des Rois n'a pu être rédigé que depuis la captivité de Babylone; nous ajoutons que l'opinion assez générale qui l'attribue à Ezdras, nous semble raisonnable: ce travail a donc été fait entre les années 460 et 470 avant notre ère. A cette époque un système dominant chez les Égyptiens, chez les Grecs, et probablement dans l'Asie voisine, évaluait 3 générations à 100 ans. Nous en verrons la preuve dans un passage d'Hérodote, qui écrivit vers l'an 460 avant notre ère. L'auteur juif des Rois n'a pu manquer de connaître cette évaluation. Or si nous l'appliquons à ces 480 années, les 14 générations citées par Josèphe, rendent 466 ans, qui ne diffèrent que de 14 ans: il semblerait donc que le rédacteur des Rois aurait connu

³³ Antiq. jud., lib. V, cap. 6, in fine.

³⁴ Le livre d'Esdras, quoique canonique, est bien moins exact que Josèpbe, puisqu'en remontant depuis ce prètre jusqu'à Aaron, il ne compte que 17 têtes, savoir: d'Esdras à Helkyah, sous Josias, 4 têtes en 160 ans; ce qui est absurde. De là à Achitob, sous David, trois têtes en 420; ce qui est encore plus absurde. De là à Aaron, 10 têtes: en général les recensements de générations dans les livres juifs, depuis la captivité de Babylone, sont tronqués et méritent peu de croyance.

et employé ces 14 générations de grands-prêtres, et qu'il n'aurait ajouté les 14 ans que pour quelque motif maintenant ignoré: toujours est-il vrai que l'époque de Moïse ne peut s'élever plus haut que ces 480 ans qui, ajoutés à 1015 autres écoulés depuis la fondation du temple jusqu'à J.-C., placent ce législateur vers l'an 1495; mais parce que l'évaluation de 3 générations au siècle est exagérée et peu probable, admettons 1450 pour terme moyen; Moïse aura vécu, vers l'an 1460 avant J.-C., environ 100 ans avant Sésostris, qui régna en 1356: et un peu plus de 200 ans avant Ninus, dont le règne date de l'an 1237, ainsi que nous le verrons.

CHAPITRE IV. Y a-t-il eu un cycle sabbatique?

PLUSIEURS chronologistes, pour dernière ressource, ont eu recours au *cycle sabbatique*, c'est-à-dire à ce *jubilé* prescrit par Moïse, qui avait ordonné que chaque 7^e *année*, à l'imitation du 7^e jour de la semaine, fût une année de *Sabbat*; c'est-à-dire d'oisiveté et de repos *absolus*, même pour la culture de la terre. Moïse avait de plus ordonné³⁵ qu'en cette 7^e année toute créance d'argent prêté serait annulée; que le débiteur serait libre, et de plus encore, que tout Hébreu réduit en esclavage pour dette ou autre cause, serait remis en liberté, et renvoyé avec des provisions capables de l'entretenir pendant du temps.

Il est certain que si une telle loi eût eu son exécution, elle eût produit une sensation et constitué une époque aussi remarquable par ses retours *septénaires* que la période olympique chez les Grecs; mais on cherche en vain dans tous les livres hébreux une mention, une indication même légère de ces jubilés. L'on n'en trouve pas la moindre trace ni dans le *Livre des Juges*, ni dans celui de Samuel, quoique très-détaillé dans une durée de plus de 60 ans, ni dans le *Livre des Rois*; au contraire, Jérémie, dans le chapitre 34 de ses prophéties, nous fournit la preuve positive de la négligence et de l'inobservation de cette loi dès son origine.

Jérémie, est-il dit, engagea le roi Sédéqiah, les grands et le peuple de Jérusalem à renvoyer leurs esclaves hébreux; ils s'y engagèrent par la cérémonie d'un sacrifice, et ils renvoyèrent leurs esclaves hébreux; puis s'en étant repentis, ils les reprirent et les contraignirent de force; et Jérémie leur dit: Écoutez les paroles du Dieu d'Israël:

«Au jour où je retirai vos pères de l'Égypte, je fis un pacte avec eux, et je leur dis: Lorsque 7 ans seront écoulés, que chacun de vous renvoie l'esclave hébreu qui lui a été vendu et qui a servi 6 ans; que l'esclave soit libre; et vos pères n'ont point écouté ma parole, ils n'ont point incliné leur oreille (à m'obéir); vous, aujourd'hui, vous vous êtes retournés (de leur sentier) et vous avez fait le bien; vous avez fait alliance avec moi, mais ensuite vous l'avez violée (comme vos pères); maintenant je vais amener sur vous tous les maux, etc.»

Pour tout lecteur qui pesera bien ces mots: «Vos pères n'ont point écouté ma parole, n'ont point obéi à mon ordre de renvoyer libre; vous, aujourd'hui, vous vous êtes retournés (de leur sentier, etc.);» pour tout lecteur, disons-nous, il sera prouvé que jusqu'au temps de Sédéqiah, les Juifs avaient imité leurs pères et n'avaient point observé le jubilé septénaire; par conséquent il n'y a point eu chez eux de cycle sabbatique avant la captivité de Babylone. Ce ne fut qu'alors et au retour dans leur patrie, qu'ayant pris à tâche d'exécuter littéralement les lois de Moïse, celle-ci devint en usage avec plusieurs autres. De savants chronologistes, quoique très-pieux, n'ont pu s'empêcher de reconnaître ces faits; entre autres, le Père Petau, jésuite, dans son Traité de la doctrine des temps, livre IX, chapitre 26, s'avoue réduit à la nécessité de révoquer en doute l'observance des années sabbatiques³6 avant le règne d'Antiochus Eupator; mais beaucoup d'autres ont cru leur religion intéressée à en soutenir la croyance. Le savant Desvignoles présente, à cet égard, une inconséquence remarquable; car après avoir exposé avec candeur une masse de raisons négatives, il finit par dire³7 que comme il faut avoir une mesure de temps, il se range au gros des chronologistes qui ont admis les Sabbats; ce qui ne l'empêche point

³⁵ Deuteron., chap. 15, v. 1, 12 et suivants.

³⁶ Nihil in sacris litteris aut in historicis exteris satis expressum legi unde sciri possit, utrum jubileus etiam in Judæa ipsa, necdum in aliena regione ac deportatione, Judæi servaverint.—Primus est is quo Antiochus Eupator, Epiphanis filius, Hierosolymam obsedit. (Voyez chap. 26, p. 59). Voyez aussi: Johan. Davidis Michaelis Commentationes; Bremæ, 1774, Commentatio nona: de anno Sabbatico, où ce savant auteur déclare aussi que cette loi n'a point eu d'exécution.

³⁷ Tom. I, p. 694.

de convenir ailleurs, que les cycles sabbatiques, produits par les Samaritains et les Juifs, et remontant jusqu'à la création, sont des cycles fictifs et inventés après coup³⁸.

Par une autre inconséquence, Desvignoles fournit un argument ingénieux de calculer le temps de la monarchie, en admettant la non-existence ou l'inobservance des Sabbats. Tout le monde connaît la célèbre prophétie de Jérémie, concernant l'exil et la captivité du peuple hébreu pendant 70 ans, et cela pour avoir négligé et méprisé les ordonnances de Dieu. En comparant à ce texte celui des Paralipomènes, qui dit (chap. 36, vers. 10) «Que le peuple hébreu fut déporté à Babylone, afin que la terre (d'Israël) prît plaisir à célébrer ses sabbats, et qu'elle eût 70 ans de repos;» Desvignoles a pensé que Jérémie dans sa prédiction avait eu spécialement en vue la loi de Moïse sur les jubilés de 7 ans. et que par le nombre 70 il avait entendu établir une compensation des sabbats que l'on avait omis ou négligé de célébrer: il est bien vrai que ces 70 jubilés de 7 ans donnent une somme totale de 490 ans, et que si l'on prend ces 490 ans pour la durée des rois, en y ajoutant 604, qui sont la date première de la prophétie en question, l'on a pour première année de Saül, l'an 1094 avant J.-C. Or, les calculs de Josèphe donnent pour ce même intervalle 1091, et l'analogie est frappante; mais nous avons vu que la Chronologie détaillée des Rois, en nous produisant la somme totale de 493, jusqu'à Sédégiah (en 587), ne donne jusqu'à l'an 604, que 475 ans; ce qui fait 15 ans de moins que 490. Jérémie auraitil aussi compris dans son calcul le temps de Samuel, qui fut de 12 ans? Il y aurait encore déficit de 3 ans. D'ailleurs il a donné à ses 70 ans de captivité, deux points de départ différents; tandis qu'au chapitre 25, verset 1139, il les fait partir de l'an 4 de Ihouaqim, au chapitre 31, verset 5-1040, dans sa lettre aux émigrés qui suivirent Iechonias à Babylone, il les fait partir de l'an 598, ce qui donne 481 ans depuis l'an 1^{er} de Saül, et 493 depuis l'an 1^{er} de Samuel: 4 ans de plus que les 490. Néanmoins, comme nous ignorons de quelle manière Jérémie a pu établir son calcul de la durée des rois, et qu'il a pu compter comme Josèphe⁴¹, l'idée de Desvignoles reste plausible, et tend à constater ce qui nous paraît vrai; savoir, que la loi des années sabbatiques n'a point eu d'exécution sous les rois.

Un fait positif vient aussi prouver qu'elle n'en eut point sous les juges, qui furent un véritable temps d'anarchie; car lorsque Josué entre en Palestine, on le voit admettre les Gabaonites à vivre au milieu d'Israël à titre d'esclaves et d'ilotes, malgré la loi de Moïse qui ordonnait l'*extermination*; et ces mêmes Gabaonites sont cités au temps de David, comme subsistants dans le même état⁴², ce qui n'aurait pu être si la loi des jubilés eût été exécutée. De plus, il est dit dans le *Livre des Juges*, ⁴³ qu'après le partage des terres, chaque tribu accorda aux Chananéens de son arrondissement, la faculté d'habiter avec le peuple de Dieu, en payant un tribut qu'ils payaient encore au temps de Salomon. On est en droit de conclure de ce double fait, que la loi des Jubilés sabbatiques, cette loi étrange d'oisiveté, de stérilité, de famine organisée pour chaque huitième année, fut abrogée dès le début de la conquête par les Hébreux, qui, après tant de peines et de dangers, trouvèrent sans doute trop dur de relâcher des esclaves et des biens achetés au prix de leur sang: dans ce premier état anarchique ou démocratique, personne n'eut intérêt à réclamer contre l'inobservance; personne n'eût eu le pouvoir de faire exécuter; dans le second état, c'est-à-dire, sous le règne monarchique, lorsque les rois investis d'un pouvoir arbitraire eurent cette faculté, leur prudence dut trouver trop dangereux de rétablir une loi qui eût tout bouleversé.

³⁸ Desvignoles, tome I, p. 709, où il cite les solides raisons de Godefroi Vendelin.

³⁹ [Chap. 25, v. 11.] «Depuis 23 ans, je vous ai porté la parole de Dieu, vous ne m'avez point écouté; voici ce que dit aujourd'hui le Seigieur: J'amène Nabukodonosor, roi de Babylone; il va dévaster cette terre; elle restera déserte, et tous ses peuples seront en servitude 70 ans, et quand 70 ans seront écoulés, je visiterai Babylone à son tour, et je la détruirai».

⁴⁰ [Chap. 29, v. 5-10]. «Bâtissez des maisons à Babylone; plantez-y, semez-y; mariez-vous-y, etc.; car voici ce que dit le Seigneur: Lorsque 70 ans seront écoulés (pendant votre séjour) à Babylone, je vous visiterai et vous ramenerai ici».

⁴¹ La différence de 2 ou 3 ans que nous avons citée n'aurait-elle point pour cause l'intercalation de quelques années, faite dans cet espace de près de 500 ans, par des procédés que nous ignorons; car, quoi que l'on en ait dit, nous ne connaissons pas exactement la forme de l'année juive avant la captivité de Babylone?

⁴² Samuel, lib. II, cap. 24, v. 2.

⁴³ *Judic.*, tout le chapitre premier.

Ainsi il est constant que depuis Josué jusqu'au temps du roi Sédéqiah, les Juifs n'observèrent point la loi sabbatique, et cela est fâcheux pour la science chronologique, qui eût trouvé dans ce cycle, une mesure précise du temps.

En résumé de toute notre discussion sur le temps des juges, le lecteur voit qu'au delà du grand-prêtre Héli, le système des Juifs est brisé et dissous; que tout y est vague, incertain, confus, que leurs annales ne remontent réellement d'un fil continu, que jusqu'à l'an 1131; enfin, qu'il est impossible d'assigner, à 20 ou 30 ans près, le temps où Moïse a vécu, et qu'il est seulement permis, par un calcul raisonnable de probabilité, de le placer entre les années 1420 et 1450.

CHAPITRE V.

Des temps antérieurs à Moïse et des livres attribués à ce législateur

MAINTENANT si les Juifs n'ont pu conserver de notions exactes du temps écoulé entre le grand-prêtre Héli et Moïse, ni du temps que dura le séjour de leurs pères en Égypte (car rien n'est clair à cet égard), comment peuvent-ils prétendre avoir mieux connu les temps antérieurs où n'existait pas encore la nation, et qui plus est, les temps où n'existait aucune nation, c'est-à-dire, l'époque de l'origine du monde, à laquelle aucun témoin n'assista, et dont leur Genèse nous fait cependant le récit, comme si l'écrivain en eût eu sous les yeux un procès verbal? Les Juifs nous disent que c'est une révélation faite par Dieu à leur prophète: nous répondons que beaucoup d'autres peuples ont tenu le même langage. Les Égyptiens, les Phéniciens, les Chaldéens, les Perses, ont eu, comme le peuple juif, leurs histoires de la création, également révélées à leurs prophètes Hermès, Zoroastre, etc. De nos jours les Indous ont présenté à nos missionnaires les Vedas et les Pouranas, avec des prétentions d'une antiquité plus reculée que la Genèse même, et que les autres livres attribués à Moïse. Il est vrai que nos savants biblistes rejettent, ou du moins contestent l'authenticité de ces livres; mais quand notre zèle convertisseur présente aux Indous la Bible, qu'aurons-nous à répondre, si les brahmes nous rétorquent nos propres arguments européens? Si, par exemple, ils nous disent:

«Vous niez l'authenticité et l'antiquité de certains Pouranas et Chastras, par la raison qu'ils mentionnent des faits postérieurs aux dates présumées de leur composition: eh bien! nous nions à notre tour l'authenticité des *cinq* livres que vous attribuez à Moïse, par cette même raison que nous y trouvons un grand nombre de passages et de citations qui ne peuvent convenir à ce législateur.»

La question se réduit donc à savoir si cette dernière assertion est fondée en preuve de faits; et c'est une question qui doit se traiter avant toute autre; car le système chronologique antérieur à Moïse, tirant son autorité principale de la supposition que ce prophète en a été le rédacteur, si cette supposition était démontrée fausse, l'autorité du système en serait considérablement affaiblie. De savants critiques ont déjà traité ce sujet⁴⁴; mais parce qu'ils ne l'ont pas à beaucoup près épuisé, et que surtout ils n'ont pas bien saisi les conséquences qui découlent des preuves, nous allons reprendre la discussion dans ses fondements, et dresser un tableau plus complet qu'aucun autre précédent, de tous les passages du Pentateuque, qui prouvent la posthumité de cet ouvrage relativement à Moïse, et qui indiquent la véritable époque de sa rédaction.

⁴⁴ Voyez, entr'autres, le Tractatus Theologico-Politicus, publié en 1665, et l'Histoire critique du Vieux-Testament, in-4°, 1685.

CHAPITRE VI.

Passages du Pentateuque, tendants à indiquer en quel temps et par qui cet ouvrage a été ou n'a pas été composé

1º **AU** dernier chapitre du Deutéronome on lit un récit détaillé et circonstancié de la mort de Moïse, de son inhumation, et en outre ces phrases singulières: «Personne, *jusqu'à ce jour*, n'a connu le lieu de sa sépulture, et il ne s'est plus élevé dans Israël de prophète égal à Moïse.»

N'est-ce pas l'indice saillant d'un long temps déjà écoulé? *Personne jusqu'à ce jour... il ne s'est plus trouvé de prophète*.

On nous dit que ce chapitre a été ajouté après coup, qu'il ne fait point corps avec l'ouvrage. Admettons la réponse, parce qu'elle est naturelle et raisonnable; mais comment expliquera-t-on tous les autres passages qui se trouvent au corps du livre, et qui ne sont pas moins incompatibles avec l'hypothèse reçue? Par exemple, le premier chapitre du Deutéronome débute par ces mots: «Voici les paroles que Moïse adressa à tout Israël *au delà* du Jourdain⁴⁵, dans le désert, etc.»

On sait que Moïse ne passa point cette rivière, et qu'il mourut dans le désert qui est à son orient⁴⁶, par conséquent le mot *au delà* désigne, relativement à Moïse, la *rive* occidentale, le côté où est Jérusalem. Par inverse, la rive orientale où Moïse mourut, se trouve *au delà* du Jourdain, relativement au pays de Jérusalem. Donc cette phrase, *Moïse mourut au delà*, a été écrite du côté de Jérusalem; donc ce n'est point Moïse qui l'a écrite: l'expression *au delà* se trouve trois autres fois: 1° Deutéronome (chap. 3, vers. 8), l'on fait dire à Moïse: «En même temps que nous enlevâmes à deux rois amorrhéens leur pays situé *au delà* du Jourdain, entre le torrent *Arnon* et le mont *Hermon*.» Puisque Moïse parlait dans ce pays-là même, il était *en deçà* et non *au delà*; et la note qu'il joint immédiatement, ne lui convient pas davantage....

«Or, l'Hermon est appelé Chirin par les Sidoniens, et Chinir par les Amorrhéens.»

Une telle note ne convient qu'à un auteur posthume, qui explique la nomenclature du temps passé à ses contemporains, qui ne l'entendent plus. Il en est ainsi des versets suivans:

«4° Et nous prîmes toutes les villes d'Og, roi de Basan, qui était resté seul de la race des Raphaïm ou géans: son lit est encore dans la ville de *Rabat-Amon*; et je donnai à Jaïr, fils de Manassé, le pays de *Basan*, qu'il nomma *villages de Iaïr*, et on les appelle ainsi *jusqu'à ce jour*.»

Et (chap. IV, vers. 21), on lit: «Moïse marqua trois villes *au delà* du Jourdain, du côté du *soleil levant.*»

Et (*idem*, versets 45 et 46), «Voilà les lois et statuts que Moïse donna aux enfants d'Israël, après la sortie d'Égypte, dans la vallée de Bethphegor, *au delà* du Jourdain... Et les enfants d'Israël possédèrent *au delà* du Jourdain, les pays de, etc., etc.»

Ces versets, et en général tout ce chapitre, sont évidemment un récit historique écrit long-temps après Moïse, par un rédacteur qui a résidé du côté de Jérusalem, au *soleil couchant* du Jourdain, et pour qui le soleil levant était *au delà*; qui parlant des faits anciens, y a joint les explications nécessaires à ses contemporains: poursuivons.

Dans la Genèse (chap. XII, vers. 6), en décrivant la route d'Abraham, depuis la Mésopotamie jusqu'à *Sichem* et à la vallée de *Moria*, il est dit: «*Or les Kananéens occupaient alors le pays*:»⁴⁷ donc ils ne l'occupaient plus au temps de l'historien; donc cet historien écrivait après Josué, qui chassa les Kananéens de ce pays. Donc Moïse n'est pas l'historien.

⁴⁵ Plusieurs traductions latines altèrent ici et ailleurs le vrai sens des mots, et au lieu de dire *ultrà*, disent *in transitu* ou *in ripâ*; mais il est avoué, de tous les hébraïsans, que *b'ăber* signifie rigoureusement *au delà*, *ultrà*.

⁴⁶ Deut., chap. 4, v. 22, Moïse dit: «Voici que je meurs dans cette terre, et je ne passerai point le Jourdain».

⁴⁷ Cette phrase est repétée chap. 13, v. 7.

Même Genèse (ch. 21, vers. 14), en parlant du lieu où Abraham voulut sacrifier son fils, on lit: «Abraham appela ce lieu *Iahouh Ierah*, c'est-à-dire, «*Dieu verra*;» d'où est venu ce mot usité jusqu'à ce jour: Sur la montagne Dieu verra.

Notez ce mot, *jusqu'à ce jour*; et de plus, comment Abraham a-t-il pu appeler Dieu du nom de *Iahouh*, quand il est dit (chap. 6 de l'Exode, vers. 3) «que Dieu ne s'était fait connaître à personne avant Moïse, sous le nom de *Iahouh*…? L'auteur posthume ne se décèle-t-il pas à chaque instant?

Même Genèse (chap. 14, vers. 14), «Abraham poursuivit ses ennemis jusqu'à Dan.»

Le *Livre des Juges* (chap. 18, vers. 29) nous apprend que jusqu'au temps des juges, on appela *Laïs* la ville sidonienne qui fut surprise par 600 hommes de la tribu de Dan, et que ce fut seulement alors qu'elle reçut le nom de Dan. Certainement Moïse n'a point écrit cela: l'auteur est postérieur aux juges.

Deutéronome (chap. 2, vers. 12), il est dit: «Nous tournâmes la montagne de Séir sans l'attaquer, parce qu'elle est habitée par nos frères, les enfants d'Ésaü. Or Séir était d'abord habitée par les *Horiens*, que chassèrent les enfants d'Ésaü, qui ont habité ce pays jusqu'à ce jour (verset 32), *comme les enfants d'Israël ont habité celui que le Seigneur leur a donné.*»

Ceci est manifestement postérieur à ia conquête par Josué.

L'auteur *des Rois* (livre I, chap. 9, vers. 9), en parlant de Saül qui alla consulter *le voyant*, dit: «*Autrefois*, lorsqu'on allait consulter Dieu, l'usage était de dire, *Allons au voyant*; car, on appelait *voyant* ce qu'aujourd'hui on appelle *prophète*.» Or puisque l'usage durait encore du temps de David, qui appela *Gad* son *voyant* et non son *prophète*; et puisque dans tout le Pentateuque, Moïse est toujours appelé le *prophète* et non le *voyant*, il s'ensuit clairement que la rédaction du Pentateuque est postérieure au temps de David.

Enfin un passage frappant est celui du chapitre 36 de la Genèse, où, parlant de la postérité d'Ésaü, l'auteur dit (verset 31 et suivants): «Voici les rois qui régnèrent sur la terre d'Édon *avant qu'Israël eût des Rois*, etc.»

Or si, comme il est de fait, Israël n'eut de rois que depuis Saül, il est évident que l'auteur historique est postérieur à cette époque, et que cet auteur n'a pu être Moïse, par toutes les raisons cidessus. Ainsi nous avons une masse de preuves incontestables que le Pentateuque, *tel qu'il est en nos mains*, n'a point été rédigé par Moïse, mais par un écrivain anonyme dont l'époque n'a pu précéder le temps des rois David et Salomon; bientôt nous verrons encore d'autres preuves de cette posthumité, lorsque l'époque de cette rédaction nous sera connue: il s'agit maintenant de la connaître.

Quelques écrivains critiques,⁴⁸ qui comme nous ont senti que le Pentateuque n'a pu être rédigé par Moïse, ont essayé d'en deviner l'auteur, et ils ont cru l'apercevoir dans le lévite *Esdras*, qui, au temps d'Artaxercès roi de Perse, ranima chez les Juifs attiédis l'observance et l'étude de la loi. Sur l'autorité accréditée de ces écrivains, nous avions d'abord admis cette opinion; mais l'intérêt qu'excite ce sujet nous ayant engagé à de nouvelles recherches, nous avons trouvé, dans une lecture attentive des livres hébreux, des raisons de penser différemment, et d'attribuer le Pentateuque à un autre auteur, indiqué par les textes mêmes avec plus d'évidence que le lévite *Esdras*.

D'abord on cherche vainement des indices quelconques de l'existence du Pentateuque, soit dans le livre de Josué, l'un des plus anciens, soit dans le livre dit des *Juges*, soit dans les deux livres intitulés *Samuel*, soit enfin dans l'histoire des premiers rois juifs. Ce silence, surtout au temps de Salomon, est d'autant plus remarquable, que l'auteur de la Chronique, en nous apprenant que les *Tables de la Loi de Moïse* furent déposées dans le temple bâti par ce prince, ne dit pas un mot des livres de Moïse; et cependant si le Pentateuque eût été l'ouvrage de Moïse, le manuscrit autographe devait encore exister, et il est inconcevable qu'un livre si précieux fût laissé dans un oubli absolu; surtout lorsqu'en

⁴⁸ Voyez l'Histoire critique du Vieux-testament, par R. Simon, chap. 5 et 6, etc., et le *Tractatus philos. polit.*, chap. 8, 9 et 10, traduit sous le nom de *Recherches curieuses d'un esprit desintéressé*, etc., Cologne, 1672, in-12.

cette inauguration du temple, une foule d'objets moins importants, moins appropriés au sujet, sont relatés et mentionnés.

Une autre circonstance encore digne de remarque, est que dans les livres de Salomon, dans les psaumes réellement de David,⁴⁹ et même dans les prophéties d'Isaïe, l'on ne trouve presque aucune citation que l'on puisse rapporter avec évidence au Pentateuque. Il faut descendre jusqu'au règne de Josias, pour en découvrir une indication probable; le passage qui la contient mérite d'être cité en entier, pour en bien scruter les détails. (Voyez *Reg.*, lib. 2, cap. 22.)

⁴⁹ On sait, et le texte hébreu déclare, qu'un grand nombre ne sont pas de David: plusieurs chapitres d'Isaïe sont évidemment dans le même cas. Au chap. 12, v. 2, on trouve un demi-verset tiré du cantique composé à l'occasion du passage de la mer Rouge (*Exod.*, chap. 15, v. 2); mais ce cantique, qui nous est indiqué par le texte même comme devenu *chant populaire*, a pu et dû se conserver en d'autres livres.

CHAPITRE VII Époque de l'apparition du Pentateuque

APRÈS la mort du roi Amon, son fils Josiah devint roi à l'âge de 8 ans; on sent qu'un roi de 8 ans eut un tuteur régent, qui n'est point nommé, mais qui naturellement et par l'indication des faits, fut le grand-prêtre Helqiah.

La 18^e année de son règne, Josiah envoie, sans motif apparent, Saphan, scribe ou secrétaire du temple, vers le grand-prêtre, pour lui dire de recueillir tout l'argent donné par le peuple aux portiers du temple, et de le remettre aux entrepreneurs et ouvriers des réparations, sans leur faire rendre compte, et en se reposant sur leur bonne foi. Pour réponse, le grand-prêtre Helgiah dit au secrétaire: «J'ai trouvé un livre (ou le livre) de la loi dans le temple du Seigneur;» et il donne ce livre au secrétaire qui le lit. Saphan retourne vers le roi, et lui dit: «Vos ordres sont exécutés...; (de plus), Helqiah m'a remis un livre;» et il (commença) de le lire devant le roi...; et lorsque le roi entendit les paroles de la loi, il déchira ses vêtements, et il dit à Helqiah, à Ahiqom, à Akbour, à Saphan, secrétaire, et à Achih, serviteur du roi: «Allez et consultez Dieu sur moi et sur tout le peuple juif, au sujet des paroles de ce livre qu'on a trouvé; car la colère de Dieu est allumée contre nous de ce que nos pères n'ont point pratiqué ses préceptes.... Et ils-se rendirent tous ensemble chez Holdah, prophétesse, qui demeurait à Jérusalem, et dans la rue Seconde. Holdah leur annonça, de la part de Dieu, de grands maux contre le pays et la ville. Mais, ajouta-t-elle, parce que le roi a écouté la parole du Seigneur, qu'il a pleuré et déchiré ses vêtements, ces maux n'arriveront point de son vivant.... Helgiah et les autres envoyés portent cette réponse au roi.... Le roi envoie de tous côtés des ordres dans la ville. Tous les anciens et gens notables se rassemblent dans le palais.... Le roi va ensuite au temple, et il y est suivi des prêtres et des anciens, et de tout le peuple depuis le plus grand jusqu'au plus petit; et là on fait une lecture solennelle de ce livre trouvé. Le roi monte ensuite aux degrés (de l'autel), et fait un sacrifice d'alliance pour pratiquer tout ce qui est dans le livre...; et le peuple en prend l'engagement.... Alors en exécution de ce pacte et des préceptes du livre, l'on jette hors du temple les vases de Baal; on souille les *lieux hauts* où l'on sacrifiait, et celui où l'on passait les enfants par la flamme...; on chasse des portiques du temple les chevaux sacrés que les rois entretenaient en l'honneur du soleil; on brûle les chars consacrés au soleil; on détruit les autels élevés par Achaz et Manassé, et ceux élevés par Salomon sur les hauts lieux aux dieux de ses femmes. Josiah, présent à tous ces actes qu'il commande et dirige, fait déterrer même les morts sur les hauts lieux, et égorger tous les prêtres de Baal qu'il y trouve... De retour à Jérusalem, il fait célébrer une pâque si solennelle, qu'il n'y en eut point de telle depuis les juges d'Israël et pendant tout le temps des rois.»

Pesons les mots et les circonstances de ce récit; et d'abord remarquons que Josiah, enfant couronné dès l'âge de 8 ans, fut élevé par le grand prêtre Helqiah, qui pendant 10 ou 12 ans fut le véritable régent de l'État et du prince: par conséquent Josiah, maintenant âgé de 25 à 26 ans, est encore sous l'influence morale du pontife et de l'éducation sacerdotale qu'il en a reçue. A cet âge et l'an 18 de son règne, il fait un message solennel au grand-prêtre: l'objet de ce message est de *remettre aux entrepreneurs des réparations du temple, des sommes d'argent sans leur en faire rendre compte.* Pourquoi cette faveur d'un genre singulier, même injuste et imprudent? Elle a certainement un motif, un objet en vue; cet objet est de se concilier ces gens: et leurs familles, et, par suite, leurs amis et le peuple dont ils font partie: pour réponse, le grand-prêtre présente un livre, qu'il dit être le livre de la loi, et qu'il dit avoir trouvé dans le temple. Où est la preuve qu'il a trouvé ce livre? at-il des témoins? On ne le dit pas; mais il est clair que s'il a besoin d'appui, tous les ouvriers du temple qu'il a gratifiés lui seront dévoués. Admettons qu'il ait trouvé *ce livre*, et qu'il ne l'ait pas lui-même *composé*; du moins il l'a eu en main, seul et aussi long-temps qu'il a voulu: n'y a-t-il pas fait des changements? C'est un manuscrit unique; personne ne l'a contrôlé; rien n'établit son authenticité. Ce manuscrit dut

être un rouleau de papyrus ou de vélin; quelle main l'a écrit? est-ce la main de Moïse? Helqiah ne le dit pas, il dit seulement le livre de la loi: cela est remarquable. S'il fût venu de Moïse, Helqiah eûtil supprimé une circonstance, si propre à ajouter au respect? D'ailleurs, s'il fût venu de Moïse, ce manuscrit aurait eu à cette époque plus de 800 ans d'existence; et depuis tant de temps, oublié dans quelque armoire, il eût dû être rongé des vers et de poussière, dans un climat aussi rongeur que l'est la Judée. Il y aurait eu des lacunes; l'écriture même aurait dû être différente, et beaucoup de mots tombés en désuétude; car il est sans exemple qu'une langue et qu'une forme d'écriture aient subsisté 800 ans sans altération. Cependant le secrétaire Saphan le lit couramment et à livre ouvert: il porte le livre au roi, et le roi entendant le contenu, est surpris, effrayé au point de déchirer ses vêtements. Quoi, le roi Josiah, élevé par le grand-prêtre, ne connaissait pas la loi de Moïse! cette loi, dont tout prince, à son avénement, devait avoir une copie transcrite à son usage par les prêtres, selon un ordre exprès du Deutéronome, chapitre 17. Tout était donc oublié; ou bien tout est simulé. Le roi Josiah de suite fait consulter Dieu; l'oracle auquel on s'adresse est une vieille femme, exerçant le métier de devineresse, et jouissant d'un grand crédit sur le peuple, c'est-à-dire dans la classe des ouvriers que le roi a gratifiés. Le grand-prêtre, le secrétaire Saphan, Akbour et d'autres prêtres, se rendent en pompe chez cette femme.... N'est-il pas clair que l'intention d'une telle démarche est de produire une vive sensation sur le peuple et de donner de l'éclat à une chose nouvelle?

La prophétesse répond dans le sens désiré..... Elle annonce que *Iahouh*, Dieu d'Israël, va envoyer contre Jérusalem et ses habitants, toutes les calamités écrites dans le livre que le roi a entendu, et cela parce que les Juifs *ont abandonné leur Dieu, et qu'ils ont sacrifié à des dieux étrangers*.

Ces expressions nous deviendront bientôt utiles; mais pour le présent remarquons que cette prophétie de *Holdah* a une analogie frappante avec les autres prophéties que depuis cinq ans proclamait Jérémie: or, dans sa qualité de prêtre et de fils de prêtre, Jérémie avait des rapports nécessaires avec le pontife; il était, comme Holdah, dans la dépendance plus ou moins médiate de Helqiah⁵⁰; et lorsque nous trouvons que peu d'années après les fils de *Saphan* et d'*Akbour* furent les amis et protecteurs zélés de Jérémie contre la colère de Ihouaqim, nous avons lieu de soupçonner que déja il avait des liaisons avec *Saphan* et *Akbour*, qui figurent dans cette affaire; que par conséquent il était lui-même, comme Holdah, l'un des confidents de ce drame concerté; qu'en un mot il y a eu dans cette occasion un pacte secret, un plan combiné entre le grand-prêtre, le roi, le secrétaire Saphan, le prêtre Akbour, le prophète Jérémie et la prophétesse Holdah; et cela, pour un motif, une affaire d'état de la plus haute importance, puisqu'il s'agissait de sauver la nation du danger imminent d'une destruction absolue ou d'une dispersion prochaine.

En effet, à l'époque dont nous parlons, l'an 621, le royaume de Jérusalem se trouvait dans les circonstances les plus désastreuses. Depuis quatre ans les Scythes, venus du Caucase, exerçaient ces ravages dont parle Hérodote, et dont leurs pareils, les Tatars de Genghizkan et de Tamerlan, nous ont fourni d'effrayants exemples dans les temps modernes. Vainqueurs de Kyaxare et de ses Mèdes, maîtres de la haute et de la basse Asie, les Scythes n'avaient pu parvenir à Azot, où les arrêta Psammitik, sans inonder la Syrie et la Palestine: leur cavalerie innombrable avait ravagé tout le pays plat, avec cette cruauté féroce et impitoyable qui a toujours caractérisé les Tatars; le pays montueux, investi de toutes parts, privé de toutes communications, attaqué dans ses postes faibles, menacé dans toute sa masse, ressemblait à une grande place assiégée, et subissait tous les maux attachés à cette situation: or voilà premièrement le tableau que trace Jérémie dans ses dix-sept premiers chapitres.

«L'an 13 de Josiah, dit cet écrivain, le (Dieu de Moïse) *Iahouh*, m'adressa la parole⁵¹, «Et il me dit (chap. 1): Que vois-tu? Je vois une chaudière bouillante; elle est dans le nord (prête à verser), et Dieu dit: Du nord accourt le mal sur tous les habitants de cette terre; car voici que j'appelle toutes les familles des royaumes *du nord*, et elles viennent établir chacune leur tente aux portes de Jérusalem,

⁵⁰ Son père se nommait Helqiah, comme le grand-prêtre; ils ont pu être parents.

⁵¹ Cet an 13 de Josiah est l'an 626 avant notre ère, ainsi que nous le prouverons par la suite.

autour de ses murs et dans toutes les villes de Juda, et je prononcerai mes décrets contre les pervers qui *m'ont abandonné, et qui ont sacrifié aux dieux étrangers*».

Cette dernière phrase est mot pour mot, le motif allégué par la prophétesse Holdah. Les chapitres suivants sont remplis de reproches, de menaces et d'exhortations.

Le prophète s'écrie (ch. 4): «Annoncez dans Juda; publiez dans Jérusalem; sonnez de la trompette; criez et dites: Rassemblez-vous; retirez-vous dans les villes fortes; élevez des signaux de fuite; ne restez pas, parce que, dit le Seigneur, voici que j'apporte du nord une calamité, une grande destruction; le lion a quitté son repaire; le destructeur des peuples est parti de son pays pour réduire cette terre en solitude».

Ceci convient parfaitement aux Scythes; ce qui suit les caractérise encore mieux:

«Voici qu'un peuple vient du nord; une grande nation est sortie des flancs de la terre....; ils portent l'arc et le bouclier; ils brisent et déchirent sans pitié....; leur bruit ressemble au bruissement des flots; ils montent des chevaux armés (et bardés) eux-mêmes comme un guerrier, etc.»: voilà bien les cavaliers scythes.

«Voici que (l'ennemi) monte comme une nue, ses chars (volent) comme un tourbillon; ses chevaux sont plus légers que les aigles.... Malheur à nous! nous sommes ravagés.—Un cri d'alarme vient du côté de *Dan*; on apprend des *horreurs* (*iniquitatem*) de la montagne d'Éphraïm..... Faites entendre dans Jérusalem que des troupes d'éclaireurs viennent d'une terre lointaine.....

«J'ai regardé le pays, il est désert... J'ai vu les montagnes, et elles tremblent; les collines, et elles se choquent; j'ai regardé (partout), il n'y a plus d'hommes; les oiseaux du ciel se sont envolés..... J'ai regardé le *Carmel*, *il est désert*, et toutes les villes détruites devant la face de Iahouh et de sa fureur».

(Chap. 5, v. 15): «J'amène sur vous une nation lointaine, une nation robuste, antique, dont vous ne connaissez point le langage, dont vous ne comprenez point les paroles...: son carquois est un sépulcre ouvert...; tous ses guerriers sont forts. Ils mangeront votre pain, votre moisson, vos enfants, vos bœufs, vos figues, vos raisins, etc.»

(Chap. 6, v. 1): «Enfants de Benjamin, fuyez de Jérusalem; sonnez de la trompette, parce que de l'aquilon vient un fléau, une dévastation».

Et (Ch. 8, v. 16 à 20): «Du côté de Dan on entend le bruit de leurs chevaux; la terre retentit de leurs violents hennissements; ils accourent; ils dévorent la terre et son abondance, la ville et ses habitants..... La moisson est passée, l'été est fini, et nous ne sommes pas délivrés».

Nous verrons ailleurs que cette dernière circonstance cadre très-bien avec la date de l'irruption des Scythes, que nous plaçons en 625.

Tous ces maux dépeints par Jérémie duraient donc depuis 4 ans, lorsque Helqiah tira de l'oubli ou du néant un livre qui devait sauver la nation en la régénérant; et cependant le danger qu'elle éprouvait de la part des Scythes n'était pas le seul. Deux puissances voisines, devenues plus ambitieuses depuis quelques années, menaçaient dans leur choc prochain d'écraser le petit royaume de Jérusalem: l'Égypte, d'une part, délivrée des guerres étrangères et civiles qui l'avaient long-temps déchirée, venait de concentrer toutes ses forces dans les mains de Psammitik; et ce prince heureux et habile, avait, par la prise d'Azot et de la Palestine, annoncé à la Syrie les projets d'agrandissement que poursuivit *Nekos* son fils. D'autre part, les rois de Babylone, héritiers de l'empire ninivite, renouvelaient, sur la Phénicie et la Judée, les prétentions et les attaques de Sennacherib et de Salmanasar. Selon la chronique *des Jours*⁵², l'un deux avait fait saisir et emmener captif le roi Manassé, grand-père de Josiah. Helqiah, grand-prêtre et régent en 638, avait pu être témoin de cet événement arrivé 18 ou 20 ans auparavant.—A l'époque présente, c'est-à-dire l'an 621, Nabopolasar, père de Nabukodonosor, régnait depuis 4 ans, et son règne préparait le règne de son fils. Une grande lutte s'annonçait entre l'Égypte et la Chaldée; et dans cette lutte, les politiques juifs ne pouvaient manquer de sentir que leur nation faible et d'ailleurs divisée d'opinions, était menacée d'une entière

_

⁵² Les Paralipomènes.

dissolution. Si le salut était possible, ce n'était qu'en réunissant les esprits, en ressuscitant le caractère national; et si cette pensée dut venir à quelqu'un, ce dut être au grand-prêtre Helqiah, qui, par la minorité du prince, se trouvant chef politique et religieux, eut l'avantage de réunir en sa personne et les connaissances, et l'intérêt, et les moyens d'exécuter une réforme, une régénération urgente. Cette idée une fois conçue, il ne lui resta plus à imaginer que le moyen. Un administrateur purement politique eût pu en apercevoir plusieurs; mais un homme de famille sacerdotale, imbu, dès son berceau, de la prééminence des institutions religieuses, qualifiées divines, ne pouvait en apercevoir que dans la religion et par la religion: celle de Moïse avait eu le pouvoir magique de changer une multitude esclave et poltronne en un peuple de conquérans fanatiques; il fut naturel à un prêtre juif, de penser qu'en rétablissant les institutions anciennes, l'on rétablirait la même ferveur. La religion de Moïse, comme toute autre et plus que toute autre, enseignait que tous les maux qui arrivaient au peuple, provenaient de ce qu'il violait ou négligeait la loi: un successeur de Moïse ne put avoir une autre doctrine et il ne dut éprouver d'embarras que dans le moyen d'exécution. S'il eût été possible d'évoquer le législateur, de ressusciter Moïse lui-même, ce moyen eût été le premier employé. Évoquer son livre, ressusciter sa loi, ne fut qu'une modification de cette idée assez naturelle..... Lors donc que Helgiah, sans un motif d'abord apparent, annonce avec éclat qu'il a trouvé le Livre de la loi, nous avons lieu et droit de penser que ce n'est point une invention fortuite, mais une opération méditée et préparée depuis du temps, concertée même avec quelques personnes nécessaires à l'exécution, spécialement avec Jérémie, dont le rôle et les écrits ont plusieurs rapports frappants avec certains textes du livre produit, ainsi que nous le verrons.

CHAPITRE VIII Suite des preuves

MAIS que faut-il entendre par ce *Livre de la Loi*, découvert dans le temple et porté au roi? Les commentateurs qui veulent absolument que le *Pentateuque* soit l'ouvrage immédiat de Moïse, imaginent ici diverses hypothèses pour détourner l'idée qui s'offre d'abord: cependant tout esprit impartial qui voudra peser les circonstances accessoires, pensera probablement, comme nous, que ce *livre* ne saurait être autre que le *Pentateuque* tel que nous l'avons, et cela par plusieurs raisons qui se confirment réciproquement.

1° Parce que l'on n'aperçoit pas le moindre indice de l'existence du Pentateuque avant le roi *Josiah*, et que s'il eût été connu, un silence aussi absolu eût été une chose impossible.

2° Parce que depuis l'époque de Helqiah, nous trouvons le Pentateuque accrédité d'une manière imposante, et qu'il est habituellement désigné chez les Juifs sous le nom de *Livre de la Loi*. C'est ce livre qu'Esdras lut au peuple rassemblé aux portes du nouveau temple, et cette lecture, qui dura six matinées consécutives, nous donne précisément l'espace de temps qui convient à une lecture publique du Pentateuque.

Après Esdras, les docteurs l'appelèrent indifféremment *Livre de la Loi* ou *Livre de Moïse*, parce qu'il contient la loi de ce prophète; or il est facile de voir que ce fut cette expression qui introduisit l'usage de regarder Moïse comme son auteur: les Pharisiens consacrèrent cette opinion par bigoterie; puis, en haine des Saducéens, ils déclarèrent hérétiques quiconque la rejetterait.

3° Si le Pentateuque eût existé avant Josiah, il eût été connu du moins dans les hautes classes; et le jeune roi, élevé par le grand-prêtre, n'eût pu être *surpris* en entendant des préceptes qui s'y trouvent répétés cent fois. Au contraire, le Pentateuque n'ayant pas existé jusque-là, on conçoit l'épouvante vraie ou simulée de Josiah à la lecture des anathèmes terribles contenus dans les chapitres 27 et 28 du Deutéronome. Mais, nous dira-t-on, si le livre trouvé par Helqiah, fût le Pentateuque, et si, par toutes les raisons citées, Moïse ne put en être l'auteur, s'ensuivra-t-il que Helqiah l'ait composé de toutes pièces, et qu'on doive le regarder comme un livre entièrement supposé?

Nous n'admettons point cette conséquence exagérée; nous pensons seulement que ce grandprêtre se proposant de ressusciter la loi de Moïse, généralement oubliée par les Juifs, a recherché tout ce qui a pu subsister d'écrits et de monuments relatifs à son but; qu'il a réellement pu trouver des écrits dont Moïse fut l'auteur mais plutôt en copie de seconde main qu'en original; qu'à raison des 800 ans écoulés depuis ce prophète, beaucoup de choses étant tombées en désuétude dans le langage, dans l'écriture, et dans les usages géographiques ou civils, il a fait de tous ces matériaux une refonte, une rédaction nouvelle, dans laquelle il a conservé beaucoup de fragments anciens, mais aussi dans laquelle il a introduit beaucoup de liaisons et d'explications de son propre chef. D'autre part nous rejetons aussi l'opinion de ceux qui veulent regarder tous les passages anachroniques comme des notes marginales introduites dans le texte par la succession des copistes; il suffit de lire avec attention ces passages et d'autres que nous ne citons pas, pour sentir qu'il font partie intégrante de la narration, et qu'il faudrait considérer des chapitres entiers comme des parenthèses. Les redites même, qui sont si nombreuses, prouvent cette rédaction par compilation telle que nous l'indiquons: il serait d'ailleurs trop commode de dire à chaque découverte d'un nouveau trait posthume, que c'est une note insérée; il vaut mieux convenir de bonne foi que Helgiah est réellement auteur dans le sens de rédacteur et ordonnateur de matériaux; mais il faut convenir aussi qu'à ce titre nous sommes livrés à sa discrétion, et qu'il a pu supprimer, réformer, introduire même une partie entière, inconnue ou du moins étrangère aux livres de Moïse, ainsi que nous croyons le pouvoir démontrer du livre de la Genèse.

A l'époque et dans les circonstances dont nous parlons, l'état politique et religieux des Juifs nous semble avoir été le même que celui des Parsis et des Hindous, qui pratiquent les lois de Brahma

et de Zoroastre, sur des traditions, sur des commentaires et liturgies de prêtres, sans posséder les livres autographes de leur prophètes⁵³. Maintenant supposons qu'un roi perse, tel que *Darius Hystasp* ou *Ardchir-Babekan*, eût concerté avec le grand Môbed, la *découverte* et la *mise au jour* de l'ouvrage de Zoroastre, n'est-il pas vrai que personne autre n'ayant en main ni l'original, ni une copie, n'eût pu démontrer la fausseté de leur opération, et que nous n'aurions de moyen d'en juger, que par l'examen du livre lui-même, questionné et interrogé dans tous ses détails: or ce cas est précisément celui de Josiah et de Helqiah, avec la différence que le grand-prêtre est ici l'auteur et le promoteur principal. Ils ont pu dire tout ce qui leur a convenu sur la découverte du livre: c'est à nous de n'admettre que ce qui est conforme au raisonnement et aux preuves ou indices fournis par ce livre lui-même. Déja nous y avons vu des preuves chronologiques d'une composition postérieure de plusieurs siècles à Moïse; maintenant si nous le questionnons encore, nous serons conduits à penser que les livres réels de Moïse ne sont point contenus dans le Pentateuque en original, mais par extraits et par citation; et que le rédacteur, en écartant tout ce qui ne marchait pas à son but, y a introduit des portions tout-à-fait étrangères et probablement inconnues à ce législateur.

On ne saurait douter que Moïse ait composé des livres et laissé des écrits. Son rôle de législateur lui en suppose la faculté, comme il lui en impose la nécessité. Il se trouva dans la même position que Mahomet, avec la différence que Mahomet feignit de ne savoir pas écrire. Aussi trouvons-nous la mention expresse de certains écrits de Moïse, dans plusieurs passages de l'Exode et du Deutéronome. Par exemple, au chapitre 24 de l'Exode, versets 3 à 7, il est dit que «Moïse étant descendu de la montagne d'Horeb vers le peuple, il lui répéta tout ce que (le Dieu) Iahouh lui avait dit: qu'il *l'écrivit* (ce jour-là) et que le matin (du lendemain) étant retourné au pied de la montagne avec le peuple, pour faire un sacrifice, il prit en main *le volume ou rouleau* qu'il avait écrit, il le lut au peuple, qui dit: *Tout ce que vous nous ordonnez, nous l'observerons.*»

Il est clair qu'un rouleau écrit *dans un jour*, et lu en préliminaire d'un sacrifice, n'est pas le Pentateuque, ni même le Deutéronome. Si nous confrontons ce qui précède et ce qui suit, nous trouvons que ce volume ou *livre de l'Alliance* dut être composé des 126 versets ou articles de la loi que nous lisons (chap. 20, vers. 2, jusqu'au chap. 24, vers. 1^{er}), qui effectivement comprennent toute l'essence de la loi des Juifs. Or, ce livre de l'Alliance n'étant employé dans le Pentateuque que comme fragment, il est clair que nous n'avons pas les écrits originaux de Moïse dans leur état distinct et isolé.

En un autre endroit (Exode, chap. 17, verset 14), il est dit que Josué ayant battu les Amalékites qui étaient venus attaquer les Hébreux, peu après leur sortie d'Égypte, le dieu Iahouh ordonna à Moïse d'écrire ce premier fait d'armes dans le *livre*. Que peut avoir été ce livre, sinon le registre ou journal des opérations militaires des Hébreux, guidés par leur dieu Iahouh, et par son visir Moïse; opérations dont ce lieutenant voulut, comme tout chef militaire, avoir le tableau pour le consulter au besoin? Lorsque ensuite nous trouvons au livre des Nombres (chap, 21, vers. 14) la citation d'un livre intitulé livre des Guerres (du Dieu) Iahouh..., exprimée dans les termes suivants: «Les enfants d'Israël décampèrent du torrent de Zared et vinrent camper sur l'Arnon, qui est dans le désert, et sort de la montagne des Amrim. Or, l'Arnon est la frontière de Moab qui le sépare des Amrim: c'est pourquoi il est dit dans le livre des Guerres de Iahouh, ce qu'a fait Iahouh sur la mer Rouge, (il l'a fait) sur les torrents d'Arnon»; nous disons qu'un tel récit, une telle citation ne saurait être de Moïse, et qu'ils ne conviennent qu'à un interlocuteur posthume qui écrivait d'après des matériaux qu'il avait sous les yeux, et où il trouvait décrits les campements et les faits militaires des Hébreux. Or ce livre ancien et original semble devoir être celui-là même où Moïse écrivit la victoire sur Amaleq, l'an 1^{er}, puis tout ce qui arriva pendant le séjour dans le désert, et enfin l'an 40, la victoire sur Sehoun et celle sur Og, qui furent les derniers exploits du législateur. Lorsqu' ensuite les livres que nous avons en main

⁵³ Depuis Alexandre on a peine à prouver l'existence des livres de Zerdoust. Quant aux Vedas, on a long-temps douté de la leur; et il a fallu toute la puissance des Anglais pour parvenir à compléter une copie de ces livres, réduits à un seul manuscrit dont rien ne garantit la parfaite pureté.

portent une lacune totale entre l'an 2 et l'an 40, et que tout leur récit de ce qui se passa pendant 37 ans, se borne à une stérile notice de campements⁵⁴, c'est parce que le rédacteur posthume a supprimé, comme inutiles à son but, les détails du *Journal de Moïse*, de ce livre des *Guerres du Dieu Iahouh*, que nous n'avons pas.

Le Deutéronome⁵⁵ parle encore plusieurs fois d'un *livre de la Loi* écrit par Moïse l'an 40, outre le *livre de l'Alliance* écrit au pied de l'Horeb, l'an 2..... Moïse remit ce livre peu avant sa mort, aux prêtres, enfants de Lévi, et aux anciens d'Israël (ch. 31, v. 9), pour être lu, tous les 7 ans, à la fête des Tabernacles, à l'époque du Jubilé: or, ce livre ne saurait être ni le Pentateuque, ni le Deutéronome entier, attendu que Moïse ordonna (ch. 27, v. 2), qu'après le passage du Jourdain, ledit livre serait écrit en entier sur les pierres du pourtour d'un autel dont la face aurait été enduite de chaux pour recevoir l'écriture. Il est déraisonnable et impossible de supposer qu'une masse d'écriture, telle que le Deutéronome, ait été écrite sur des pierres, surtout lorsqu'une partie contient des récits étrangers à la loi et postérieurs à Moïse..... Ce second *livre de la Loi* ne peut donc être qu'un nouvel exposé des lois, avec quelques développements, tels qu'on les trouve dans certains chapitres du Deutéronome; mais là encore, nous n'avons l'écrit de Moïse que par intermédiaire et non pas autographe, tel qu'il le produisit; et toujours nous sommes ramenés à l'idée d'un compilateur posthume, qui retranchant, ajoutant, choisissant ce qu'il a voulu, a composé l'ouvrage réellement confus et peu cohérent, que l'on appelle *Pentateuque*.

Ici revient se placer une remarque qui semble avoir échappé à nos prédécesseurs, et que nous avons indiquée plus haut⁵⁶. Nous avons dit que l'oracle rendu par la prophétesse Holdah, désignait d'une manière spéciale les anathèmes des chapitres 27 et 28 du Deutéronome.

«Le dieu d'Israël, dit cette femme, va envoyer contre Jérusalem tous les maux écrits dans le livre dont le roi a ouï la lecture, et cela, *parce que les Juifs ont abandonné leur Dieu et sacrifié à des dieux étrangers.*»

On feuillette vainement l'*Exode*, le *Lévitique*, les *Nombres*, l'on n'aperçoit rien qui corresponde à ces paroles, ni qui remplisse l'idée de ces maux; mais lorsqu'on arrive au chapitre 27 du Deutéronome, on trouve une série de malédictions et d'anathèmes qui continue dans le chapitre 28, et qui réellement présente un tableau affreux.

«Si vous n'écoutez point la voix de Dieu, dit le verset 15, pour observer tous ses commandements et pratiquer ces cérémonies, une foule de maux viendra vous accabler. Vous serez maudits dans vos villes, maudits dans vos campagnes.....; Dieu vous enverra la disette et la famine.....; il vous enverra la peste qui vous consumera......; la pluie du ciel sera une poussière et une cendre brûlante, etc., etc.»

Maintenant, comment se fait-il que la suite de ces anathèmes ait pour le sens, et, qui plus est, pour l'expression, une analogie frappante avec les premiers chapitres de Jérémie, écrits depuis l'an 625 jusqu'à 621, c'est-à-dire pendant les 4 années où le grand-prêtre dut être occupé de la rédaction du Pentateuque. Les chapitres 4, 5 et 6 en offrent surtout des exemples frappants:

⁵⁴ *Voyez* le chap. 33 et les précédents, livre des Nombres.

⁵⁵ Deut., ch. 29, v. 1^{er}.

⁵⁶ Page 70.

Deutéronome; chapitre 28, v. 48 et suiv.: «Et vous servirez les ennemis que Dieu enverra contre vous: vous les servirez dans la faim, la nudité, la soif, le manque de tout..... Ils appuieront un joug de fer sur vos têtes.

Dieu amenera sur vous un peuple lointain, un peuple du bout de la terre, semblable à un aigle qui vole (à sa proie);

Un peuple dont vous ne connaissez point le langage, dont vous ne comprendrez point les paroles, un peuple insolent et dur, sans respect pour les vieillards, sans pitié pour les enfants;

Qui dévorera les produits de vos animaux, les fruits de vos champs jusqu'à votre entière destruction: qui ne vous laissera ni blé, ni vin, ni huile, ni bœufs, ni brebis:

Qui vous resserrera dans toutes vos villes fortes jusqu'à ce qu'il abatte les murs élevés qui font votre confiance; et vous serez assiégés dans toutes les villes de votre pays, etc. Jérémie, chapitre 5, v. 15, Dieu a dit: «Voici que J'amène sur vous un peuple lointain, un peuple robuste, antique, dont vous ne connaissez point le langage; dont vous ne comprenez point les paroles.»

Et (chap. 4, v. 13.) «Ses chevaux sont plus légers que les aigles. Malheur à nous! nous sommes ravagés».

(Chap. 6, v. 22 et 23.) «Un peuple vient du nord; il sort des flancs de la terre; peuple> cruel, qui n'a point de pitié.

Ils mangent (ou mangeront) votre moisson, votre pain, vos enfants, vos troupeaux, vos bœufs, vos vignes, vos figues, etc.

Ils ravagent (ou râvageront) vos villes fortes, dans lesquelles vous mettez votre confiance.

Le hasard ne produit pas d'aussi parfaites ressemblances,⁵⁷ surtout lorsque les expressions des deux textes sont littéralement les mêmes. Il nous semble donc presque démontré que Jérémie a eu connaissance du travail que préparait le grand-prêtre; qu'il en est devenu, le confident, peut-être même le collaborateur; du moins est-il certain que son rôle et sa doctrine sont en accord parfait avec le Pentateuque; et quant à la composition matérielle de ce livre, nous trouvons, dans les difficultés de l'entreprise, de nouvelles raisons de l'attribuer à Helqiah; car quel individu autre que ce grandprêtre, tout-puissant par sa place et ses récentes fonctions de régent, eût pu se faire ouvrir les archives du temple, les registres du royaume et les monuments des villes? Quel autre que lui eût pu réunir l'instruction varié, la connaissance des antiquités nécessaire à la compulsation des monuments et à la rédaction de l'ouvrage? Huit siècles s'étaient écoulés depuis la mort de Moïse; ce laps de temps avait introduit bien des changements dans le langage, dans les coutumes, dans le régime civil et même religieux, dans la forme même de l'écriture et l'usage des mots. Les 12 tribus, pendant 400 ans sous les juges, avaient vécu dans un état réciproque d'indépendance et d'isolement; c'étaient autant de peuples séparés comme les tribus arabes... Après Salomon 10 tribus firent schisme absolu, et de ces 10 tribus, 3 vivant au-delà du Jourdain, faisaient presque une autre confédération distincte... Le langage et les coutumes s'étaient ressentis de cette manière d'être: bien des choses anciennes étaient des énigmes pour le vulgaire; les vieux manuscrits étaient pénibles à déchiffrer, à comprendre; le concours de plusieurs hommes lettrés était nécessaire; de tels hommes étaient rares chez un peuple grossier, ignorant, déchiré de troubles; leur travail devenait dispendieux, et toute l'entreprise avait des obstacles qu'un homme puissant et tel que le grand-prêtre pouvait seul exécuter.

⁵⁷ Une autre identité a été remarquée par les critiques. On lit, au chap. 21 du livre des Nombres, v. 26, 27 et 28: «Or, la ville de Hesbon avait été enlevée aux Moabites par Séhon, roi amorrhéen; c'est pourquoi il est dit dans le livre des *Moshalim*: Venez bâtir Hesbon, la ville de Séhon..... Un feu est sorti de Hesbon, une flamme de la ville de Séhon, pour dévorer les villages de Moab sur les hauteurs de l'Arnoun: malheur à toi, ô Moab! il a péri le peuple de Kámôs..., il a livré ses enfants à la fuite, et ses filles à la captivité». D'autre part, le chapitre 48 de Jérémie, v. 44, 45 et 46, porte: «A l'ombre de Hesbon se sont arrêtés les fuyards de Moab; un feu est sorti de Hesbon, une flamme du milieu de Séhon pour dévorer les pierres angulaires et les sommets des enfants de Châoun. Malheur à toi, Moab! Le *peuple de Kámôs a péri*; car ses enfants sont emmenés en esclavage, et ses filles en captivité.».—On objecte que le livre *des Moshalim* a pu être cité par l'auteur des Nombres, comme par Jérémie; mais dans un temps où un manuscrit était rare et souvent unique, sa citation par deux auteurs devient un indice de quelques relations habituelles entre eux, et appuie notre opinion sur celles de Jérémie avec le grand-prêtre Helqiah.

Après l'exposé que nous venons de faire des preuves positives fournies par divers passages du Pentateuque d'une part, et des présomptions et indices tirés des faits historiques et de leurs accessoires d'autre part, nous croyons pouvoir conclure impartialement:

- 1° Que le *Pentateuque*, tel qu'il est en nos mains, ne saurait être l'ouvrage immédiat, ni la composition autographe de Moïse;
- 2° Que le livre soi-disant *trouvé* par le grand-prêtre Helqiah, l'an 18 du roi Josiah, est réellement notre Pentateuque actuel;
- 3° Que la partie de ce livre lue devant Josiah, se rapporte aux chapitres 27 et 28 du Deutéronome;
- 4° Que le grand-prêtre Helqiah, qui dit avoir *trouvé ce livre, et qui l'a possédé seul et sans témoins*; qui en a été le maître absolu et sans contrôle, est fortement prévenu, par toutes les circonstances du fait, d'en être l'auteur, et de l'être en ce sens, qu'il a recueilli et rassemblé des matériaux dont quelques-uns paraissent venir directement de Moïse; mais qu'il les a fondus, rédigés et mis dans l'ordre qu'il lui a convenu, et que nous voyons aujourd'hui.

CHAPITRE IX.

Problèmes résolus par l'époque citée

CES propositions étant admises, l'on peut résoudre d'une manière satisfaisante presque toutes les difficultés chronologiques, géographiques et historiques contenues dans le Pentateuque. Et d'abord en considérant que son apparition ou promulgation l'an 18 de Josiah, correspond à l'an 621 avant notre ère, on voit la raison de tous les faits disparates dont ce livre offre les citations. Par exemple, on conçoit que Helquiah écrivant dans Jérusalem, à l'occident et *en deçà* du Jourdain, a dû dire «que Moïse parla et mourut *au delà* du Jourdain, *du coté du soleil levant*;» et il a pu ajouter avec convenance «que personne n'avait connu le lieu de sa sépulture *jusqu'à ce jour*,» puisque 8 siècles étaient écoulés; et encore, «qu'aucun *prophète égal à Moïse ne s'était élevé en Israël*:» un tel prononcé a de la dignité et de la modestie dans la bouche d'un grand-prêtre successeur de Moïse.

On conçoit aussi comment Helquiah a pu employer, au temps d'Abraham, les mots *Iahouh* et *Dan*, qui ne furent usités que long-temps après; comment il a fait des notes explicatives sur le lit d'Og, roi de Basan, sur les rois qui régnèrent en Edom, avant qu'il y eût des rois en Israël, comment il a cité le livre des *Guerres du Seigneur*, celui de *Moshalim*, ou traditions, etc., et employé le terme de *nabia* pour *prophète*, au lieu de *raï*, *voyant*, qui fut usité jusqu'après David; enfin, comment il a pu dire: «de la terre de Sennar est sorti l'Assyrien qui a bâti Ninive,» événement qui date de l'an 1218, ainsi que nous le prouverons. Cette remarque avait alors de l'intérêt pour les Juifs, à qui 150 ans de guerres avaient fait connaître les Assyriens, tandis qu'auparavant, soit sous Moïse, soit sous David, ils n'avaient aucun rapport avec ce peuple lointain, et ne le connaissaient que vaguement.

Le mérite de cette date tardive du Pentateuque ne se borne pas là. Elle a encore l'avantage d'expliquer plusieurs énigmes de la *Genèse* et du livre des *Nombres*, qui sont restées inintelligibles jusqu'à ce jour. Par explique, elle explique les bénédictions supposées que Jacob mourant est censé donner à ses enfants..... Nous disons *supposées*, parce qu'il est inconcevable qu'il y ait eu là un sténographe pour les recueillir,⁵⁸ et qu'en les examinant avec critique, l'on y découvre un résumé allégorique de l'historique de chaque tribu, présenté, selon l'usage oriental, sous une forme prophétique.

«Zabulon habitera aux bords de la mer, près des ports, appuyé contre Sidon: *Issachar*, âne robuste, voyant que sa terre est bonne, baissera⁵⁹ l'épaule sous le fardeau, et paiera le tribut. Le pain d'*Aser* est excellent... Je diviserai Siméon et Lévi: je le disperserai en Israël (les lévites n'eurent point de lot spécial...); le sceptre ne sera point ôté de *Juda*, ni le trône d'entre ses pieds; jusqu'à ce que vienne celui à qui *appartient le sceptre et l'obéissance*...» Remarquez qu'au temps de Josiah le sceptre avait été ôté d'Israël, c'est-à-dire des tribus, et qu'il restait en Juda, mais avec l'incertitude d'y persister s'il venait un *puissant* à qui appartînt l'obéissance.

Un second passage énigmatique qui s'explique également bien, est la prophétie de Nohé à ses trois (prétendus) enfants: «*Maudit soit Kanaan*⁶⁰; *il sera l'esclave des serviteurs de ses frères.*» Kanaan, comme on sait, est le peuple phénicien. Ici, *les serviteurs de ses frères* sont les Hébreux, devenus tributaires des Assyriens, issus de Sem, et même des Mèdes et des Scythes (en 621), issus de Iaphet.

«Béni soit le Dieu de Sem, Kanaan sera son esclave.... Dieu dilatera Iaphet⁶¹ qui habitera les tentes de *Sem*...., et Kanaan sera son esclave.»

⁵⁸ Genèse, ch. 49.

⁵⁹ Les interprètes traduisent ce mot *au passé*, mais il n'en porte pas plus le signe dans l'hébreu que les autres traduits au futur. En général ils font arbitrairement l'échange de ces deux temps.

⁶⁰ Genèse, chap. 9.

⁶¹ C'est un jeu de mots, car Iaphet signifie dilaté, vaste, comme le continent des races scythiques. Ham, le pays chaud, brûlé.

On n'a jamais compris ce verset; mais dans la géographie hébraïque, Iaphet désigne les races scythiques qui parlent l'idiome sanscrit. *Sem* désigne les nations arabiques-chaldéennes, et la prophétie eut son accomplissement lorsque les *Mèdes*, race de *Iaphet*, eurent envahi *Ninive*, c'est-à-dire, l'*habitation guerrière* des Assyriens, race de Sem. Cet événement avait eu lieu 100 ans avant Helquiah, au temps de Sardanapale et d'Arbak; mais l'invasion des Scythes, qui, en 625, s'emparèrent de tous les pays *sémitiques*, nous paraît être l'application la plus directe et l'objet le plus immédiat de l'oracle: cet article semble nous révéler positivement le secret du rédacteur Helqiah.

Enfin Kanaan, c'est-à-dire les peuples phéniciens se trouvaient alors exactement les esclaves et les tributaires des peuples sémitiques et iaphétiques, puisqu'ils payaient le tribut aux Assyriens et aux Scythes. Aucune explication n'avait, jusqu'à ce jour, rempli toutes les conditions de celle-ci. En cette circonstance nous avons un exemple remarquable de l'observation critique de M. John Bentley, qui, à l'occasion de prophéties semblables insérées dans les livres indiens, soit *Pouranas*, soit *Shastras*, nous avertit que, «de l'aveu des plus savants et des plus honnêtes brahmes⁶², les écrivains Indous (et en général les écrivains asiatiques), à raison de la corruption des mœurs du siècle, ont dès long-temps imaginé de se servir du respect porté aux anciens personnages, et de la croyance établie qu'ils avaient le don de prévoir l'avenir, pour leur attribuer tantôt des leçons de morale, tantôt des avis et prédictions de choses futures que l'on voyait ensuite arriver.» Or, comme les Indous modernes sont en tout point une image vivante de l'esprit et du caractère, des usages et du régime politique de l'ancienne Asie, qu'il ont surtout une grande ressemblance avec les Égyptiens, les Chaldéens et les Hébreux⁶³; l'on conçoit que le grand-prêtre a pu imiter une pratique commune à tout l'ancien monde, surtout lorsque personne ne pouvait le convaincre de supposition.

Une troisième énigme plus obscure, plus compliquée que les précédentes, se résout encore trèsbien par la rédaction du Pentateuque à la date de l'an 621 avant J.-C.; c'est l'oracle rendu par le prophète Balaam, que le roi des Moabites appela pour maudire l'armée des Hébreux⁶⁴; ce morceau est d'autant plus bizarre, que l'on veut expliquer les mystères les plus sacrés par les prédictions d'un devin païen que Moïse fit tuer (Voy. *Josuè*, chapitre 13, verset 22, et *Numeri*, chapitre 31, verset 8). Laissons à part son dialogue avec son ânesse, qui est raconté sérieusement, comme une chose crue par la cour du roi Moab et par les Hébreux. Balaam après bien des difficultés, et après des cérémonies de divination, curieuses pour le temps, au lieu de maudire les Hébreux, prononce sur eux des bénédictions.

Or les dernières de ces bénédictions composent les versets suivants: «⁶⁵Que les tentes d'Israël sont belles! Son *roi* l'emportera (ou prédominera) sur Agag; et son royaume s'élèvera (de plus en plus.)

«Une étoile sortira de Jacob, un sceptre s'élèvera d'Israël; il démolira les pierres angulaires⁶⁶ de Moab; il détruira tous les enfants de Seth. L'Idumée sera possédée par lui.—Le mont Séir sera possédé par ses ennemis, et Israël montrera sa force.»

Jusqu'ici le style oraculaire est intelligible et présente des faits liés entre eux. Le premier roi d'Israël vainquit Agag, roi des Amalékites, et la royauté naissante des Hébreux fut affermie... David succéda, et se montra comme une *étoile* fortunée; il écrasa dans une bataille toute la nation moabite, dont il fit tuer, après l'action, tous les chefs, qui sont les *pierres angulaires*, les soutiens d'une nation,

⁶² Asiatick researches, tome IV.

⁶³ Mégasthènes fait une remarque expresse de cette ressemblance entre les Indiens et les Juifs pour les opinions théologiques (Eusèbe nous dit, *Præpar. Evang.*, lib. IX, cap. 6), *Megasthenis..... clarissimus hic locus est libro suo de Indicis tertio: «Quidquid ab antiquis de naturâ dictum est, eorum etiam qui extra Græciam philosophantur, ut brachmanum apud Indos, et Judæorum in Syriâ sermone celebratur».* Un passage de Josèphe, dans son livre I^{er} contre Appion, est encore remarquable, § XXII: «Cléarque, disciple d'Aristote, en son livre du Sommeil, parlant d'*Hyperochides*, philosophe juif, observe que les Juifs tirent leur origine des Indiens. Chez les Indiens, dit-il, les philosophes se nomment *Kalani*, et chez les Syriens, *Judæi*, à raison du nom de la contrée qu'ils habitent».

⁶⁴ Le livre des Nombres, chap. 22, dit que Balaam vint du pays des Ammonites. Le livre du Deutéronome dit, chap. 23, v. 4, qu'il vint de la Mésopotamie (*Aramnahrim*).

⁶⁵ *Numeri*, chap. 24, v. 5 à 7 et 17 à 20.

⁶⁶ Voilà encore une phrase de Jérémie.

et tous les mâles qui pouvaient porter les armes: il fut le premier qui subjugua Séir (l'Idumée); jamais les Hébreux ne furent plus forts. Le verset qui suit se comprend encore.

«Amaleq est le commencement (c'est-à-dire le plus ancien, ou le chef des peuples), sa fin sera la *perte*.» David réduisit aussi ce peuple aux abois: ici nous entrons dans l'obscurité.

«Pour toi! ô peuple *Qinéen*, ton habitation (montueuse) est très-forte; tu as placé ton nid sur un rocher (destiné) à te brûler du soleil, ô Qinéen! jusqu'à ce que l'Assyrien (Assur) t'emmène captif. Malheur à qui verra ces choses! des vaisseaux viendront de Ketim; ils dévasteront l'Assyrien, ils dévasteront l'Hébreu, et *lui* aussi sera détruit⁶⁷.»

Le petit peuple Qinéen, ou la tribu de *Qin*, était parent des Juifs, comme étant issu d'une famille madianite, alliée de Moïse. Ce peuple vivait troglodyte dans des rochers arides au sud-est de la mer Morte, dans le district des Amalékites⁶⁸: on ignore le temps où il fut conquis; mais puisque ce fut par les *Assyriens*, ce dut être par Sennacherib ou par Téglatphalasar, qui enleva les tribus d'Israël fixées à l'est du Jourdain et contiguës au pays d'Amaleq et de *Qin*.

Quant aux vaisseaux venant de *Ketim*, la Vulgate traduit venant de l'*Italie*, par conséquent, elle désigne les Romains: ceci supposerait une interpolation postérieure au règne d'Antiochus-le-Grand⁶⁹. Il faudrait alors supposer que la grande Synagogue a eu le crédit et l'autorité d'introduire ce verset dans la version grecque faite sous Ptolomée, environ 280 ans avant notre ère et dans le texte samaritain: cela n'est pas absolument impossible, mais cela est très-difficile à concevoir.

D'autres versions veulent que *Ketim* désigne la Macédoine, et ils s'appuient du livre des Machabées, qui dit qu'Alexandre vint de *Ketim*; ce serait donc lui qui aurait dévasté ou assiégé l'Assyrien et l'Hébreu; cela lui conviendrait assez à raison de l'addition, *et lui aussi périra*. Alors ce passage aurait été interpolé peu après ce prince, et il serait naturel de le trouver dans le texte grec; mais comment s'est-il introduit dans le samaritain?

Une troisième explication nous paraît plus convenable de toutes manières. L'historien Josèphe, qui en général a eu des idées saines sur l'ancienne géographie des Hébreux, c'est-à-dire, sur le chapitre 10 de la Genèse, observe que le nom pluriel, *Ketim*, doit s'entendre des insulaires de Cypre, ainsi nommés du peuple de *Kitium*, antique capitale de cette île: voilà pourquoi dans la Genèse on trouve les *Ketim* à côté des *Rodanim*⁷⁰ ou *Rhodiens*. Il paraît que les Juifs, aussi ignorants en géographie que les Druses, étendirent par la suite ce nom aux côtes de la Cilicie⁷¹ et en général aux grandes *îles* ou *pays*⁷² de l'ouest: l'auteur tardif des Machabées en serait une preuve, sans devenir une autorité contre Josèphe. Or, en prenant les *Ketim* de Balaam pour les peuples ou pays de Cypre, le règne de Josiah nous fournit un fait analogue et convenable. Hérodote⁷³ rapporte que le roi égyptien Nekos (qui régna en 616), «ayant tourné toutes ses pensées du côté des expéditions militaires, fit construire une flotte de *trirèmes* sur la Méditerranée, et que cette flotte lui servit dans l'occasion»; et aussitôt il parle de la bataille de Magdol ou périt Josiah.

D'autre part nous apprenons par Bérose et par Jérémie, que cet armement fut destiné à agir contre la Syrie, soumise aux Assyriens de Babylone; en sorte que tandis que Nekos conduisit par terre une armée qui battit les Juifs et Josiah, sa flotte conduisit par mer une autre armée qui dut le seconder sur l'Euphrate. Cette flotte, dut nécessairement prendre un appui en Cypre, et put agir de concert avec les *Kitiens*; alors ces *vaisseaux* seront réellement venus de *Ketim*, ils auront tourmenté l'Assyrien

⁶⁷ Dans la Polyglotte de Walton, pas une des sept traductions grecque, syriaque, arabe, vulgate, chaldaïque, etc., ne ressemble à l'autre; ce qui démontre l'incertitude des auteurs: nous avons suivi le sens le plus littéral et le plus plausible.

⁶⁸ Sam., lib. I, cap. 15, v. 6.

⁶⁹ Environ 180 ans avant J.-C.

⁷⁰ Le texte hébreu porte *Dodanim*, par confusion de l'*R* avec le *D*, qui en hébreu lui ressemble; mais le samaritain, qui n'est pas susceptible de cette confusion, porte *Rodanim*, et c'est la vraie leçon.

⁷¹ *Voyez* Isaïe, chap. 23.

⁷² En hébreu, tout pays au-delà de la mer s'appelle *Ile: Ai*. La même chose a lieu en sanscrit.

⁷³ Hérodote, liv. II, § CLIX.

et l'Hébreu. Ce dernier, dans cette même guerre, reçut le terrible échec de *Magdolum*, où périt Josiah, échec qui fut suivi de la prise de Jérusalem: or, comme Nekos finit par être battu et chassé en l'an 604, l'oracle, *lui-même aussi périra*, se trouve accompli. Il y a l'objection que cet événement est postérieur de 17 ans à la publication du Pentateuque; mais Helqiah pouvait vivre⁷⁴ encore; et comme il resta maître de son manuscrit, toujours *unique*, il put y faire lui-même cette addition: les mots, *malheur à qui vivra alors*, conviennent singulièrement à la douleur que durent lui laisser la mort de son pupille Josiah et la prise de Jérusalem.

Cette solution, qui sauve l'interpolation trop tardive du temps des Romains et même d'Alexandre, a aussi le mérite d'expliquer l'existence du Pentateuque samaritain, plus naturellement que ne le fait l'hypothèse qui rend Ezdras auteur du Pentateuque: en effet, si Ezdras eût composé ou publié ce livre⁷⁵, c'eût été en lettres chaldaïques, *qui sont notre hébreu actuel*, dont l'usage prévalut chez les Juifs à leur retour de Babylone, et alors on ne conçoit pas comment une secte schismatique, usant de l'ancien et véritable caractère hébreu, mal à propos nommé samaritain, aurait accepté un tel livre, et l'aurait transcrit, à l'exclusion de tous les autres qu'elle rejette; au lieu, qu'à l'époque de Helquiah, tous les Juifs usaient encore de leur écriture nationale, qu'ils tenaient des Phéniciens, et avec laquelle furent composés tous leurs livres, depuis Moïse jusqu'à Jérémie. Ce ne fut qu'au retour de Babylone, que les émigrés, nourris dans les sciences et dans les lettres chaldéennes, voulurent avoir les livres nationaux transcrits dans le caractère auquel ils étaient habitués. Comme ils étaient la haute classe de la nation, leur système acquit l'ascendant; mais ce ne dut pas être subitement, et il resta un autre parti, conservateur du système ancien, qui traitant celui-ci d'innovation, continua d'écrire la loi avec les caractères dits samaritains; de là s'est formée cette double branche de manuscrits perpétuée jusqu'à nos jours: et parce que les Juifs du pays de Samarie, dès long-temps séparés de ceux de Jérusalem, n'ont en aucun temps voulu se plier à leur autorité ecclésiastique, ni admettre leur genre d'écriture, le parti novateur des chaldaïsants finit par confondre avec eux la branche ou secte réellement orthodoxe des hébraïsants qui ont continué d'écrire comme les Samaritains. Par la suite, sous le régime des Asmonéens, un sanhédrin suprême et despotique s'étant formé, son autorité, semblable à celle des conciles, introduisit des changements qui composent les différences actuelles du texte hébreu avec le samaritain et même avec la version grecque.

Que si le verset de Balaam, relatif aux vaisseaux de *Ketim*, désigne la venue d'Alexandre, il faudra attribuer cette interpolation au grand sanhédrin; et alors il faudra admettre qu'il a eu le crédit d'engager ou de contraindre les manuscrits grecs et samaritains à l'admettre, ce qui n'est pas impossible, mais ce qui néanmoins est peu naturel. Il est d'ailleurs singulier et remarquable que par un devoir traditionnel, les copistes ne manquent jamais de laisser à certains endroits des manuscrits hébreux, des places vides ou blanches..., comme si elles eussent primitivement été destinées à recevoir des interpolations du genre de la prophétie que le grand-prêtre Iaddus montra à Alexandre. Au demeurant, lorsque l'on examine tous les détails de l'anecdote de Balaam, on est porté à croire qu'elle est un épisode tiré, quant aux faits, d'un livre tel que celui des *Guerres du Seigneur*, écrit par Moïse, ou de son temps; et quant aux prédictions, qu'elles ont été composées par le rédacteur même; car qui a tenu le procès verbal des jongleries de Balaam⁷⁶?

⁷⁴ Supposez qu'en 638, 1^{re} année de Josiah, Helqiah eût 40 ans, il en aura eu 74 en 604.

⁷⁵ Sous le règne d'Artaxercès, vers l'an 452 avant J.-C.

⁷⁶ Le livre célèbre intitulé, *Tractatus theologico-politicus*, publié en 1670, est le premier qui ait traité tout ce qui concerne les livres hébreux avec la liberté d'esprit convenable pour y porter la lumière..... Le lecteur y trouvera beaucoup de détails intéressants sur le sujet que nous traitons; mais son auteur, qui a cru qu'Ezdras composa le Pentateuque, nous paraît s'être trompé dans plusieurs de ses raisonnements; son grand mérite est d'avoir ouvert une route où presque personne n'avait osé mettre le pied avant lui.

CHAPITRE X. Suite du précédent

LA rédaction du Pentateuque par Helqiah, explique encore pourquoi l'on trouve dans ce livre quelques faits chronologiques des temps anciens, que l'on ne peut concilier avec les temps postérieurs; par exemple, il est dit dans l'Exode, (ch. XVI, v. 1^{er} et 13):

«Que les Hébreux étant arrivés dans le désert de Sinaï *le quinzième jour du second mois* depuis la sortie d'Egypte, le peuple murmura de la disette des vivres, et que le soir il vint une si grande quantité de cailles, qu'il put en manger à satiété.»

Et dans les Nombres (comparez ch. IX, v, 1^{er}, 3, 5, chap. X, v. 11, et chap. XI, v. 31), il est encore dit:

«Que l'an II, au deuxième mois, peu après *le vingtième jour*, le peuple étant campé dans le désert, à 3 jours de marche de Sinaï, il arriva encore une volée de cailles si abondante, que chaque famille put s'en rassasier et en faire sécher pour sa provision.»

Ce fait d'histoire naturelle n'est point changé; il y a encore, chaque année, 2 passages de cailles dans ce désert et dans l'Égypte. L'un de ces passages a lieu vers la mi-septembre, lorsque les cailles craignant l'hiver, quittent l'Europe pour se rendre en Afrique et en Arabie; l'autre vers la fin de février, lorsque les cailles reviennent en Europe chercher l'abondance de la belle saison.

De ces 2 passages, celui qui s'applique à l'exemple cité est le passage en février, par les raisons suivantes. Peu avant la sortie d'Égypte, il y avait eu une grêle terrible qui avait détruit l'orge parce qu'*il était déjà grand*, et le *lin*, parce qu'*il montait en tuyaux*;⁷⁷ elle n'avait point détruit le froment, parce qu'*il est plus tardif*. Cet état de choses n'a lieu en Egypte que dans le cours de février: l'épi du blé se forme vers la fin de ce mois. Le texte ajoute peu après: Et Dieu *dit*: «Voici le premier de vos mois (qui arrive), et (ch. XIII, v. 4) aujourd'hui vous sortez dans le mois des nouveaux blés.»

L'année commençait donc en hiver. Le passage des cailles n'était donc pas celui de septembre, qui placerait le premier mois en août: c'était le passage de février, qui étant arrivé vers le vingt ou vingt-cinquième jour du second mois, nous indique le commencement de l'année vers la fin de décembre ou le début de janvier: les circonstances de la grêle n'y seraient point discordantes, lors même que l'on supposerait exact tout ce récit; ce qui ne peut s'admettre, vu les prodiges magiques qui y sont joints. Nous avons donc lieu de croire qu'à l'époque de Moïse, l'année commençait au solstice d'hiver, selon un usage des Égyptiens, dont ce législateur emprunta beaucoup d'idées. Cependant tous les livres juifs, y compris le Pentateuque, indiquent que l'année commençait à l'équinoxe du printemps..... Ce n'est pas tout....., le livre intitulé Josué, écrit sur des matériaux anciens, et rédigé, à ce qu'il semble, avant le temps de Salomon, porte un autre passage tout-à-fait contraire à celui-ci. On y lit:78 «que Josué, devenu chef, s'approcha du Jourdain pour le passer; qu'il trouva cette rivière gonflée, parce que le Jourdain au temps de la moisson, a coutume de remplir son lit; et que le peuple le traversa le dixième jour du premier mois⁷⁹.» Notez ces circonstances; le peuple passe le Jourdain le dixième jour du premier mois, et le Jourdain est gonflé parce que c'est son usage au temps de la moisson; ce qui a encore lieu de nos jours, à raison de la fonte des neiges. L'année commençait donc à cette époque: or, la moisson dans le pays de Jéricho se fait, selon Josèphe⁸⁰, 14 jours avant le pays de Jérusalem; et dans ce pays, comme dans la Palestine, elle a lieu vers la fin de mai: tout est fini du

⁷⁷ Exod., chap. 9, v. 23, 31, 32.

⁷⁸ Chap. 3, v. 1, 15.

⁷⁹ Chap. 4, v. 19.

⁸⁰ De Bello judaico.

1^{er} au 5 juin. La date du passage est donc indiquée vers le solstice d'été; et cette date, vu l'importance du fait, a dû être notée et conservée même par la tradition.

Nous avons ici deux textes clairs et positifs, indiquant chacun le commencement de l'année à une époque différente; l'une au solstice d'hiver, l'autre au solstice d'été. D'où peut venir une telle contradiction? Selon nous, elle vient de ce qu'à l'époque de Moïse et de Josué, les Hébreux avaient une manière de compter le temps, qui fut changée sous le régime obscur et anarchique des juges; et que le grand-prêtre Helqiah en rédigeant son livre, a fait disparaître la méthode des temps anciens et des livres originaux, parce qu'elle n'était plus d'usage et qu'elle eût contrarié ses récits en d'autres occasions, spécialement à l'occasion du déluge. Notre opinion pourra sembler singulière à quelques lecteurs; mais ceux qui connaissent certains passages de Pline, de Plutarque, de Macrobe, et surtout le Traité de Censorin, de Die natali, pourront admettre avec nous, que les Hébreux, dans l'origine, ont été du nombre de ces peuples qui ne mesuraient point le temps par la double révolution du soleil dans l'écliptique, et qui trouvaient plus simple d'employer de moindres révolutions de cet astre ou de la lune, telles que les mois, les saisons de 3 mois, et la durée de 6 mois que le soleil met à se rendre d'un tropique à l'autre, ou de l'un à l'autre équinoxe: de là est venue l'expression singulière d'années d'un mois, d'années de trois mois, d'années de six mois, dont les anciens citent beaucoup d'exemples.

«L'an le plus ancien usité en Egypte, dit Censorin⁸¹, fut de 2 mois: Orus le fit de 3; le roi Pison le porta à 4. Les Cariens et les Arcarnaniens ont eu des années de 6 mois; les Arcadiens des années de 3 mois, etc.

«Chez les anciens, dit Pline⁸², l'année a eu des valeurs bien différentes de celle que nous lui donnons aujourd'hui; les uns faisaient un *an* de l'été et un *an* de l'hiver; d'autres, comme les Arcadiens, composaient l'année de 3 mois; d'autres, comme les Égyptiens, avaient des années d'un mois.»

En raisonnant d'après ces exemples, qu'il nous serait facile de multiplier⁸³, nous pensons que les Hébreux eurent d'abord des années de 6 mois, prises d'un solstice à l'autre⁸⁴. Le passage de Josué que nous avons cité, et ceux de l'Exode relatifs aux cailles, en offrent l'indication formelle; et nous en trouvons d'autres indices dans l'analyse de quelques autres faits de l'*Histoire des Juifs*. Par exemple, au temps de Moïse, le *Pentateuque* donne pour terme ordinaire et moyen de la vie humaine, 120 ans de 12 mois: Moïse meurt à cet âge; Josué vit 110 ans; Amram, 137; Caat, fils de Lévi, 133, etc. Cet état prodigieux est d'autant moins admissible, qu'environ 4 siècles plus tard, David dit expressément «que 70 ans sont le terme habituel de la vie humaine, et qu'au delà ce n'est qu'infîrmité et misère⁸⁵.» Supposons qu'il y ait équivoque de mots, et qu'au temps de Moïse l'année fut de 6 mois, tous les âges cités se réduiront à l'état naturel, tel que l'indique David, et que nous le voyons encore réglé par l'organisation de l'homme; Moïse aura vécu 60 de nos années, Josué 55, Amram 68½, etc. A l'appui de notre idée vient la remarque faite par dom Calmet, *que les Juifs semblent n'avoir connu que deux saisons, puisque leurs anciens livres ne nomment jamais que l'hiver et l'été*; lesquels présentent cette division de l'année solaire en deux parties, comme nous le disons.

Un fait cité dans le livre de Josué, ch. 14, v, 6, vient à l'appui de notre opinion. Kaleb, fils de Iephoné, dit à Josué:

«Tu sais que j'avais 40 ans lorsque Moïse m'envoya avec toi reconnaître le pays des Kananéens: il y a environ de cela 45 ans.... Maintenant je suis âgé de 85, et je suis aussi fort que j'étais alors; j'ai

⁸¹ Censorinus, de Die natali par Lindenbroq. Cantabrigiæ, 1695, in-12, chap. 19. Et in Ægypto antiquissimum ferunt annum bimestrem fuisse; deinde a Pisone rege quadrimestrem factum. Dîodore, liv. I, pag. 22, dit, d'un mois, d'accord avec Plutarque, Pline, Augustin, Varro et Proclus. Item in Achaiâ, Arcades trimestrem habuisse; Cares autem et Acarnanes semestres habuerunt annos, et inter se dissimiles quibus alternis dies augescerent aut senescerent, eosque conjunctos veluti trieterida annum magnum.

⁸² Hist. nat., lib. VII, cap. 49.

⁸³ Voyez Plutarque, de Numa; Diodore, lib. I, Varron; Proclus, Comment. in Timeum.

⁸⁴ Cela serait d'autant plus naturel, que n'étant point laboureurs, mais pâtres errants, ils n'avaient pas besoin du calendrier écliptique.

⁸⁵ Lorsque ce roi, fuyant Absalon, passe le Jourdain, il est accueilli par un vieillard de 85 ans, que l'historien peint décrépit, tel qu'il serait de nos jours.

la même vigueur pour combattre et pour marcher..... Donne-moi, pour mon partage, cette montagne d'Hébron que Moïse m'a promise.»

(Ch. 15, v. 13). Josué ayant donné ce lot à Kaleb, celui-ci marcha avec ses parents pour s'en emparer. «Je donnerai, dit-il, ma fille à celui qui prendra *Kariath Sepher*; et Othoniel, fils de Kenez, frère cadet de Kaleb, prit la ville d'assaut, et il eut sa cousine *Oxa* pour épouse.»

Si dans ce récit on prend les 85 ans de Kaleb pour des années de 12 mois, *sa vigueur* est hors de *vraisemblance*; bien plus, le mariage de sa fille avec son neveu est une autre circonstance choquante, en ce que ce même neveu (Othoniel) après la mort de Josué, après celle des vieillards, après 8 ans d'oppression de Cusan, chasse ce roi et gouverne pendant 40 ans; il en eût vécu plus de 100. Prenons-les pour des années de 6 mois, tout devient naturel. Kaleb partit âgé de 20 ans (moitié de 40), et il est dit *qu'il était le plus jeune avec le jeune Josué, serviteur de Moïse.....* 22½ après (moitié de 45) Kaleb, âgé de 4½, est aussi vigoureux qu'à 20 ans, et cela est naturel..... Il donna sa fille âgée de 16 à 18 ans, au fils de son frère cadet: ce frère put être âgé de 40 à 41 ans, son fils Othoniel put en avoir 20, tout cela est dans l'ordre.....; et il put, 20 ou 30 ans après, gouverner encore 20 ans (moitié de 40), sans être âgé de plus de 60 à 70.

Une seule objection raisonnable se présente. «Si des années de 6 mois eurent lieu sous Moïse, pourquoi ses lois font-elles une mention expresse des fêtes placées au 7^e mois?» Par exemple au *Lévitique* (ch. 23, v. 27), il est dit: «Au premier jour du 7^e mois vous célébrerez une grande fête.....; le 10^e jour du 7^e mois sera la fête des expiations, et le 15^e sera la fête des tentes ou tabernacles.....: ce jour, en recueillant le produit de la terre, vous prendrez les fruits du plus bel arbre, etc.»

Nous répondons que cela est une conséquence naturelle de la refonte des livres originaux, faite par Helqiah, et de la réforme qui s'introduisit tacitement dans le calendrier au temps des juges.... Helqiah écrivant selon les usages de son temps, a fait disparaître les expressions anciennes et autographes qu'avait pu employer Moïse; et quant à la célébration de la Pâque qui, dans notre hypothèse, ne revient que tous les deux ans, rien n'empêche que Moïse l'ait désignée par le passage du soleil dans le signe du bélier, et que connaissant l'année de 12 mois, employée par les Égyptiens, ses maîtres, il se soit conformé à l'usage populaire des Hébreux dans la désignation des fêtes.

A l'égard de la réforme que nous disons s'être introduite tacitement an temps des juges, elle a dû réellement se faire, et elle a pu se faire sans laisser de traces apparentes, à raison de l'anarchie et du défaut de monuments; car le *livre des Juges* n'est pas une chronique. Cette réforme expliquerait très-bien la surabondance d'années que donne ce livre dans les sommes partielles; les prèmiers juges et les premières servitudes ayant compté des années de 6 mois, il s'ensuivrait que 2 ou 300 de leurs années ne vaudraient que moitié; et c'est la non-distinction des unes et des autres qui, par l'ignorance de l'écrivain, a introduit un désordre maintenant irrémédiable. Il est probable que Helqiah lui-même n'a pas trouvé de matériaux suffisants à cet égard..... D'ailleurs la période des juges n'était pas dans son plan: l'auteur du *livre des Rois* ne nous semble pas avoir été plus heureux.

Le temps écoulé en Égypte est une autre période obscure sur laquelle le *Pentateuque* ne fournit point de documents admissibles. Selon l'*Exode* (ch. 12, v. 40), ce temps fut de 430 ans; mais outre que ce calcul est entièrement dénué de preuves, il est encore incompatible avec le nombre de 2 ou 3 générations que veulent compter les Évangiles, et même avec les quatre que nous donne la *Genèse* dans la vision où Dieu dit à Abraham, «que sa race, pendant 400 ans, servira un peuple étranger, et qu'à la 4^e génération (seulement), elle reviendra posséder le pays de Kanaan⁸⁶.» Il est impossible d'admettre 100 ans pour une génération, et outre que cette prophétie est évidemment faite après coup, comme nous verrons celle de *Jacob* et de *Nohé*, il est apparent que l'auteur n'a pas eu d'autres renseignements que ceux de l'*Exode*, qui sont nuls.

_

⁸⁶ Genèse, chap. 15.

Josèphe qui eut sous les yeux⁸⁷ des chroniques égyptiennes, ne compte que 230 ans; et ce nombre qui avoisine la moitié de 430, viendrait à l'appui de notre opinion pour les années de 6 mois; nous aurions encore en notre faveur l'emploi inverse qu'il en fait lorsqu'il donne à Salomon 80 ans de règne au lieu de 40, et nous dirions que l'ancien usage se serait conservé dans quelque chronique qu'il aurait consultée⁸⁸; au reste, en admettant les années de 6 mois, le séjour en Égypte n'en reste pas moins un temps incertain, inconnu....; et l'ignorance où nous laisse le *Pentateuque* sur l'emploi de ce temps, est une nouvelle preuve que Moïse n'est pas l'auteur de ce livre: il eût eu, et il nous eût donné, à cet égard, des renseignements qui ont manqué à Helgiah: cette observation s'applique encore mieux aux 40 années du désert, dont 38 se passent dans un silence absolu; car entre les chap. 9, 11, 13, 14 du *livre des Nombres*, où il est parlé des événements arrivés l'an 2, et le chap. 20 du même livre, où les Israélites se trouvent près d'entrer en Kanaan (l'an 40 de la sortie d'Égypte), il y a une lacune manifeste, que le Deutéronome répète et rend plus sensible dans la fin du chap. 1er iusqu'au verset 14 du chap. 2, et cette lacune, qui ne saurait avoir existé dans le Journal de Moïse, s'explique naturellement de la part de Helgiah, soit que réellement il ait manqué de documents sur l'emploi de ce temps, soit qu'il ait volontairement supprimé des détails qui eussent contrarié d'autres parties de son travail, et indiqué, par exemple, l'usage des années de 6 mois.

Ainsi nous nous voyons sans cesse ramenés à nos deux propositions fondamentales, savoir:

«Que Moïse n'est point l'auteur du *Pentateuque*, et que Helqiah est cet auteur indiqué par une foule de circonstances.»

⁸⁷ Josèphe, Antiq. jud., liv. II, ch. 6 et 15.

⁸⁸ Voyez Mémoires de l'Acad. des Inscrip., tome XXXIV, un Mémoire de Gibert sur les années des Juifs.

CHAPITRE XI. Examen de la Genèse en particulier

POUR rendre à Moïse ce qui peut lui appartenir dans cette composition, il faut la diviser en deux parties; l'une, la partie religieuse et législative, contenant les ordonnances de rites et de cérémonies, les préceptes, commandements et prohibitions qui constituent la loi de Moïse, et que l'on trouve répandus dans l'Exode, le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome; l'autre, la partie purement historique et chronologique qui expose les faits, leur série, la manière dont ils sont arrivés; et cellelà dont le début est au 1er chapitre de l'Exode, est le travail du grand-prêtre Helqiah, qui en a fait la rédaction d'après les écrits et monuments anciens dont il a pu disposer. Le livre de la Genèse se trouve ici dans un cas particulier; car, bien qu'il soit un livre historique, l'on ne saurait le considérer comme appartenant aux Juifs, ni comme un livre national, puisque son sujet comprend un espace de temps où ce peuple n'existait pas; où il n'avait point d'archives, et ne pouvait rien conserver..... Or, si depuis Moïse, dans toute la période des juges, les Juifs en corps de nation n'ont point eu ou n'ont point su conserver d'annales; si avant Moïse, le temps de leur séjour en Egypte, dans un état de servitude qui exclut tout autre soin, est resté dans une profonde obscurité faute de monuments, comment se pourrait-il qu'ils eussent conservé des annales antérieures, surtout des annales aussi détaillées que celles des anecdotes de la vie de Joseph, de son père Jacob et d'Abraham leur souche commune? Et quand ce point serait accordé, alors qu'Abraham, de leur aveu, naquit Chaldéen, tout ce qui précède cet homme, vrai ou fictif, n'est-il pas un récit chaldéen, uniquement fondé sur les traditions et les monuments des Chaldéens? La Genèse, du moins au-dessus d'Abraham, n'est donc pas une histoire juive, mais un monument que les Juifs ont emprunté d'un peuple étranger, qu'ils ont reconnu pour leur aïeul..... Or, comment a pu se faire une telle naturalisation, surtout lorsqu'un article de ce livre paraît contraire à la loi de Moïse? Voilà un problème absolument inexplicable dans le système des opinions reçues, mais il s'explique naturellement dans le nôtre.

Le grand-prêtre Helqiah ayant conçu le projet de ranimer la ferveur des Juifs, de retremper leur esprit national, en ressuscitant la loi de Moïse, put croire que son dessein ne serait pas assez rempli, s'il ne publiait que le code des rites et ordonnances des 4 livres. C'était la mode alors d'avoir des cosmogonies, et d'expliquer l'origine de toutes choses, celle des nations et celle du monde; chaque peuple avait son livre sacré, commençant par une cosmogonie: les Grecs avaient la Cosmogonie d'Hésiode; les Perses, celle de Zoroastre; les Phéniciens, celle de Sanchoniaton; les Indiens avaient les Vedas et les Pouranas; les Égyptiens avaient les 5 livres d'Hermès, portés solennellement dans la procession d'Isis, que décrit Clément d'Alexandrie. Helgiah voulant donner aux Juifs un livre qui leur servît d'étendard, et, pour ainsi dire, de cocarde nationale, trouva nécessaire d'y joindre une cosmogonie. L'inventer de son chef eût compromis tout l'ouvrage; son peuple, d'origine chaldéenne, avait conservé plusieurs traditions maternelles; Helqiah, qui comme Jérémie, son agent, penchait politiquement pour la Chaldée de préférence à l'Égypte, adopta avec quel quelques modifications la cosmogonie babylonienne; voilà la source vraie et radicale de la ressemblance extrême que l'historien juif, Josèphe, et les anciens chrétiens ont remarquée entre les 11 premiers chapitres de la Genèse et les antiquités chaldaïques de Bérose, sans que ces auteurs aient élevé le moindre soupçon de plagiat. Le droit d'aînesse des Chaldéens et l'antiquité de leurs monuments étaient alors trop notoires pour que personne imaginât qu'un peuple aussi puissant, aussi fier de ses arts et de ses sciences que les Babyloniens, eût emprunté les traditions mythologiques d'une petite tribu qu'il regardait comme schismatique et rebelle, et qu'il avait rendue son esclave. Aujourd'hui que par la bizarrerie des révolutions humaines, toute la gloire de Babylone a disparu comme un songe, et que Jérusalem couverte de ruines, de chaînes et de mépris, voit l'univers soumis à ses opinions, il est devenu facile de récuser des témoins qui n'ont plus de représentants, de réfuter des écrits dont il ne reste plus que des morceaux incohérents: cependant, si l'on recueille et confronte ces morceaux, on y trouve encore de quoi persuader tout esprit impartial de l'identité des cosmogonies juive et chaldéenne; et de faire sentir que le système faussement attribué à Moïse, a été un système commun à beaucoup de peuples de l'ancien Orient, et dont on retrouve des traces jusqu'au Thibet et dans l'Inde..... Nous ne prétendons point approfondir ce sujet, qui serait la matière d'un gros volume; mais par quelques exemples nous voulons prouver jusqu'à quel point une analyse exacte pourrait porter l'évidence..... Citons d'abord le témoignage de l'historien Josèphe, qui, vu son caractère, est du plus grand poids dans cette question.

CHAPITRE XII. Du Déluge

D'ABORD, dans la défense du peuple juif contre les attaques d'Appion⁸⁹, recueillant les témoignages répandus dans les écrits de diverses nations, «maintenant, dit-il, j'interpellerai les momuments des Chaldéens, et mon témoin sera Bérose, né lui-même Chaldéen, homme connu de tous les Grecs qui cultivent les lettres, à cause des écrits qu'il a publiés en grec, sur l'astronomie et la philosophie des Chaldéens. Bérose donc, compulsant et copiant les plus anciennes histoires, présente les mêmes récits que Moïse, sur le déluge, sur la destruction des hommes par les eaux, et sur l'arche dans laquelle *Noux*⁹⁰ [Noé] fut sauvé, et qui s'arrêta sur les montagnes d'Arménie; ensuite, exposant la série généalogique des descendants de *Noux*, il fixe le temps où vécut chacun d'eux, et il arrive jusqu'à Nabopolasar, etc.»

Ainsi l'histoire de Noé, du déluge et de l'arche, est une histoire purement chaldéenne, c'est-à-dire que les chapitres 6, 7, 8, 9, 10 et 11, sont tirés des légendes sacrées des prêtres de cette nation, à une époque infiniment reculée. Il est très-fâcheux que le livre de Bérose ne nous soit point parvenu; mais la piété des premiers chrétiens le regardant comme dangereux⁹¹, paraît l'avoir supprimé de bonne heure. Josèphe en cite un texte positif sur le fait du déluge, dans ses *Antiquités Judaïques*, livre I^{er}, chap. 6.

«De ce déluge, dit-il, et de l'arche font mention tous les historiens asiatiques; Bérose, entre autres, en parle ainsi: On prétend qu'une partie de cette arche subsiste encore sur les monts Korduens (Kurdestan) en Arménie; et que les dévots en retirent des morceaux de bitume, et vont les distribuant au peuple, qui s'en sert comme d'amulettes contre les maléfices.» Josèphe continue..... «Hiérôme, l'Égyptien, qui à écrit sur les antiquités phéniciennes, en parle aussi de même que Mnaseas et plusieurs autres. Nicolas de Damas lui-même, dans son livre 96^e, dit:

«Au-dessus de Miniade, en Arménie, est une haute montagne appelée *Baris*, où l'on raconte que beaucoup de personnes se sauvèrent au temps du déluge; qu'un homme, monté sur un vaisseau, prit terre au sommet, et que long-temps les débris de ce vaisseau y ont subsisté. Cet homme pourrait être celui dont parle Moïse, le législateur des Juifs.»

On voit que Josèphe est loin d'inculper Bérose et les autres historiens, d'un plagiat envers Moïse, qu'il croit auteur de la Genèse; qu'au contraire il invoque les monuments chaldéens, phéniciens, arméniens, comme témoins premiers et originaux, dont la Genèse n'est qu'une émanation ou un pair.

Quant au détail du déluge, nous les trouvons, 1° dans un fragment d'Alexandre Polyhistor, savant compilateur du temps de Sylla, dont le Syncelle nous a transmis plusieurs passages précieux: 2° dans un fragment d'Abydène, autre compilateur qu'Eusèbe nous représente comme ayant consulté les monuments des Mèdes et des Assyriens⁹²; ce qui explique pourquoi il diffère quelquefois de Bérose, dont le Syncelle l'appelle le *copiste*, avec Alexandre Polyhistor⁹³. Ce que la Genèse raconte de *Nouh* ou *Noé*, ces auteurs le racontent de *Xisuthrus*, avec des variantes qui prouvent la diversité des monuments antiques, d'où émanaient ces récits. Un tableau comparé des textes sera plus éloquent que tous les raisonnements.

⁸⁹ Contre Appion, liv. I, § XIX.

 $^{^{90}}$ Ce mot *noux* est la meilleure orthographe de l'hébreu *nouh* (Noé), parce que les Grecs n'ayant point l'aspiration h, la remplacent par χ , qui est le ch allemand et latin.

⁹¹ Voyez *le Syncelle*, pages 38 et 40, ligne 8. Cet auteur cite quelquefois le nom de Bérose; mais tous les passages qu'il produit, finissant par être rapportés à Polyhistor, Abydène et autres copistes de Bérose, il nous semble que déja l'original de Bérose n'existait plus.

⁹² Præpar. Evang., lib. IX, cap. 12.

⁹³ Nec me fugit Berosum et sequaces ejus Alexandrum Polyhistorem, et Abydenum, etc., page 14.

Monuments chaldéens, copiés par Alexandre Polyhistor, en son second livre⁹⁴

Xisuthrus fut le 10^e roi (comme Noé fut le 10^e patriarche): sous lui arriva le déluge..... Kronos (Saturne) lui ayant apparu en songe, l'avertit que le 15 du mois Dœsius, les hommes périraient par un déluge: en conséquence il lui ordonna de prendre les écrits qui traitaient du commencement, du milieu, et de la fin de toutes choses; de les enfouir en terre dans la ville du soleil, appelée Sisparis; de se construire un navire, d'y embarquer ses parents, ses amis, et de s'abandonner à la mer. Xisuthrus obéit; il prépare toutes les provisions, rassemble les animaux quadrupèdes et volatiles; puis il demande où il doit naviguer; vers les Dieux, dit Saturne, et il souhaite aux hommes toutes sortes de bénédictions. Xisuthrus fabriqua donc un navire long de *cinq stades et large de deux*; il y fit entrer sa femme, ses enfants, ses amis et tout ce qu'il avait préparé. Le déluge vint, et bientôt ayant cessé, Xisuthrus lâcha quelques oiseaux qui, faute de trouver où se reposer, revinrent au vaisseau: quelques jours après il les envoya encore à la découverte; cette fois les oiseaux revinrent ayant de la boue aux pieds; lâchés une troisième fois, ils ne revinrent plus: Xisuthrus concevant que la terre se dégageait, fit une ouverture à son vaisseau, et comme il se vit près d'une montagne, il y descendit avec sa femme, sa fille et le pilote; il adora la terre, éleva un autel, fit un sacrifice, puis il disparut, et ne fut plus vu sur la terre avec les trois personnes sorties avec lui..... Ceux qui étaient restés dans le vaisseau ne les voyant pas revenir, les appelèrent à grands cris: une voix leur répondit en leur recommandant la piété, etc., et en ajoutant qu'ils devaient retourner à Babylone, selon l'ordre du destin, retirer de terre les lettres enfouies à Sisparis, pour les communiquer aux hommes; que du reste le lieu où ils se trouvaient était l'Arménie. Ayant ouï ces paroles, ils s'assemblèrent de toutes parts, et se rendirent à Babylone. Les débris de leur vaisseau, poussés en Arménie, sont restés jusqu'à ce jour sur les monts Korkoura; et les dévots en prennent de petits morceaux pour leur servir de talismans contre les maléfices. Les lettres ayant été retirées de terre à Sisparis, les hommes bâtirent des villes, élevèrent des temples, et réparèrent Babylone elle-même.

⁹⁴ Le *Syncelle*, page 30, semble d'abord tirer ce passage de Bérose; mais en le terminant, il dit: *Voilà ce qu'écrit Alexandre Polyhistor*.

Récit du livre hébreux, la Genèse

«Et les dieux (Elahim) dit à Noh: Fais-toi un vaisseau, divisé en cellules et enduit de bitume: sa longueur sera de 300 coudées, sa largeur de 50, sa hauteur de 30. Il aura une fenêtre d'une coudée carrée. Je vais amener un déluge d'eau sur la terre; tu entreras dans l'arche, toi, tes fils, ta femme et les femmes de tes fils; et tu feras entrer un couple de tout ce qui a vie sur la terre, oiseaux, quadrupèdes, reptiles: tu feras aussi des provisions de vivres pour toi et pour eux. Noh fit tout ce que Dieu (Elahim) lui avait ordonné: et Dieu (Iahouh) dit encore: Prends sept couples des animaux purs, et deux seulement des impurs; sept couples aussi des volatiles..... Dans sept jours je ferai pleuvoir sur terre pendant 40 jours et 40 nuits: et Noh fit ce qu'avait prescrit (Iahouh); il entra dans l'arche âgé de 600 ans; et après sept jours, dans le second mois, le 17 du mois, toutes les sources de l'Océan débordèrent, et les cataractes des cieux furent ouvertes; et Noh entra dans le vaisseau avec sa famille et tous les animaux; et la pluie dura 40 jours et 40 nuits; et les eaux élevèrent le vaisseau au-dessus de la terre; et le vaisseau flotta sur les eaux; et elles couvrirent toutes les montagnes qui sont sous les cieux, à 15 coudées de hauteur; et tout être vivant fut détruit; et les eaux crurent pendant 150 jours; et Dieu (Elahim) se ressouvint de Noh; il fit souffler un vent; les eaux se reposèrent; les fontaines de l'Océan et les cataractes du ciel se fermèrent, et la pluie cessa; et les eaux s'arrêtèrent au bout de 150 jours, et le 7^e mois, au 17^e jour, l'arche se reposa sur le mont *Ararat* en Arménie, et les eaux allèrent et vinrent diminuant jusqu'au 10^e mois; et le 10^e mois au 1^{er} jour, on vit les cimes des montagnes; 40 jours après (le 10^e du 11^e mois), Noh ouvrit la fenêtre du vaisseau, et lâcha le corbeau, qui alla volant jusqu'à ce que les eaux se retirassent; et Noh lâcha la colombe qui, ne trouvant point où reposer le pied (les cimes étaient pourtant découvertes), revint au vaisseau, et après 7 jours (le 17 du 11^e), Noh la renvoya encore, et elle revint le soir portant au bec une feuille d'olivier; et 7 jours après (le 24 du 11^e mois), il la lâcha encore, elle ne revint plus. L'an 601 de *Noh*, le 1^{er} du mois, 7 jours après le dernier départ de la colombe, la terre fut sèche, et Noh leva le couvercle du vaisseau, et il vit la terre sèche, et le 27^e du second mois, la terre fut sèche; et Dieu (Elahim) lui dit de sortir avec toute sa famille et tous les animaux; et *Noh* dressa un autel et y sacrifia des oiseaux et des animaux purs; et (Iahouh) Dieu en respira l'odeur avec plaisir, et dit: Je n'amenerai plus de déluge; et il donna des bénédictions et des préceptes à Noh: ne pas manger le sang des animaux (précepte de Moïse: l'âme est dans le sang); de ne pas verser le sang des hommes, etc.; et il fit alliance avec les hommes; et pour signe de cette alliance, je placerai, dit-il, un arc dans les nues (l'arc-en-ciel), et en le voyant, je me souviendrai de mon alliance avec tout être vivant sur la terre, et je ne les détruirai plus....; et Noh en sortant du vaisseau avait trois enfants, et il se livra à la culture de la terre et il planta la vigne, etc.

Nous ne transcrivons point le récit d'Abydène qu'Eusèbe a conservé dans sa Préparation évangélique (liv. IX, chap. 12), parce qu'il est infiniment abrégé, et qu'il ne diffère que dans deux circonstances. Dans son récit tiré des monuments mèdes et assyriens, Xisuthrus lâche les oiseaux 3 jours après que la tempête se fut calmée; ils reviennent 2 fois, ayant de la boue *aux ailes* et non aux pieds; à la troisième fois ils ne reviennent plus.

Ces textes seraient la matière d'un volume de commentaires: bornons-nous aux remarques les plus nécessaires pour tout homme sensé: les deux récits sont un tissu d'impossibilités physiques et morales; mais ici le simple bon sens ne suffit pas; il faut être initié à la doctrine astrologique des anciens, pour deviner ce genre de logogriphe, et pour savoir qu'en général tous les *déluges* mentionnés par les Juifs, les Chaldéens, les Grecs, les Indiens, comme ayant détruit le monde sous Ogygès, Inachus, Deucalion, Xisuthrus, Saravriata, sont un seul et même événement physico-astronomique qui se répète encore tous les ans, et dont le principal merveilleux consiste dans le langage métaphorique qui servit à l'exprimer. Dans ce langage, le grand *cercle* des cieux s'appelait *mundus*, dont l'analogue *mondala* signifie encore *cercle* en *sanscrit*: l'*orbis* des Latins en est le synonyme. La révolution de ce

cercle par le soleil, composant l'année de 12 mois, fut appelée orbis, le monde, le cercle céleste. Par conséquent, à chaque 12 mois, le monde finissait, et le monde recommençait; le monde était détruit, et le *monde* se renouvelait. L'époque de cet événement remarquable variait selon les peuples et selon leur usage de commencer l'année à l'un des solstices ou des équinoxes: en Egypte, c'était au solstice d'été. A cette époque, le Nil donnait les premiers symptômes de son débordement, et dans 40 jours, les eaux couvraient toute la terre d'Egypte à 15 coudées de hauteur. C'était et c'est encore un océan, un déluge. C'était un déluge destructeur dans les premiers temps, avant que la population civilisée et nombreuse eût desséché les marais, creusé des canaux, élevé des digues, et avant que l'expérience eût appris l'époque du débordement. Il fut important de la connaître, de la prévoir: l'on remarqua les étoiles qui alors paraissaient le soir et le matin à l'horizon. Un groupe de celles qui coïncidaient fut appelé le navire ou la barque, pour indiquer qu'il fallait se tenir prêt à s'embarquer; un autre groupe fut appelée le *chien*, qui avertit; un troisième avait le nom de *corbeau*; un quatrième, de *colombe*⁹⁵; un cinquième s'appelait le *laboureur*, le *vigneron*⁹⁶; non loin de lui était la *femme* (la vierge céleste): tous ces personnages qui figurent dans le déluge de Noh et de Xisuthrus sont encore dans la sphère céleste; c'était un vrai tableau de calendrier dont nos deux textes cités ne sont que la description plus ou moins fidèle. Au moment du solstice et au début de l'inondation, la planète de Kronos ou Saturne, qui avait son domicile dans le cancer, ou plutôt le génie ailé, gouverneur de cette planète, était censé avertir l'homme ou le laboureur de s'embarquer. Il avertissait pendant la nuit, parce que c'était le soir ou la nuit que l'astre était consulté. Le calendrier des Égyptiens et leur science astrologique ayant pénétré dans la Grèce encore sauvage, ces tableaux non appropriés au pays y furent mal compris, et ils y devinrent les fables mythologiques de Deucalion, d'Ogygès et d'Inachus, dont le nom est Noh

⁹⁵ En Égypte ces oiseaux ne quittent pas la maison pendant que le sol est couvert d'eau: quand ils s'absentent, c'est le signe qu'ils trouvent à vivre et que la terre se découvre.

⁹⁶ Arcturus, Bootes.

Конец ознакомительного фрагмента.

Текст предоставлен ООО «ЛитРес».

Прочитайте эту книгу целиком, купив полную легальную версию на ЛитРес.

Безопасно оплатить книгу можно банковской картой Visa, MasterCard, Maestro, со счета мобильного телефона, с платежного терминала, в салоне МТС или Связной, через PayPal, WebMoney, Яндекс.Деньги, QIWI Кошелек, бонусными картами или другим удобным Вам способом.